

## NUMÉRO 4

# MUTATIONS ET INVARIANTS

## PARTIE II

┆ ÉDITORIAL ┆	┆ 7
┆ JÉRÔME MILLET	
Traductions allemande, anglaise	
┆ NOTE INTRODUCTIVE ┆	┆ 23
┆ LINE SOURBIER-PINTER	
┆ ARTICLES ┆	
<b>LE CONTRÔLE DE FOULES</b>	
┆ BRICE HOUDET	┆ 27
<b>LE SOLDAT ET LE POLICIER</b>	
┆ BENOIT DURIEUX	┆ 35
<b>LA RENAISSANCE DU SYSTÈME MILITAIRE COMME ACTEUR ESSENTIEL DE LA FONCTION DE POLICE GLOBALE CONTEMPORAINE</b>	
┆ BERTRAND CAVALLIER ET ANNE MANDEVILLE	┆ 47
<b>PAROLE D'HOPLITE :</b>	
<b>« GÉRONOS NOS PEURS ET GARDONS NOTRE LIBERTÉ ! »</b>	
┆ PATRICK LACLÉMENCE	┆ 79
<b>FAUT-IL SUIVRE LA VOIE TECHNOLOGIQUE ?</b>	
┆ JEAN-TRISTAN VERNA	┆ 93
<b>LE COMBATTANT FACE AUX ÉCRANS, LES RISQUES DE LA VIRTUALITÉ</b>	
┆ XAVIER D'AZÉMAR	┆ 103
<b>HOMME ET HAUTE TECHNOLOGIE DANS LES ENGAGEMENTS TERRESTRES : VERS UN MARIAGE DE RAISON ?</b>	
┆ HUGES DELORT-LAVAL	┆ 113
<b>CONTRE-RÉVOLUTION DANS LES AFFAIRES MILITAIRES</b>	
┆ JEAN-MICHEL MILLET	┆ 125
<b>HAUTE TECHNOLOGIE, MÉDECINE ET GUERRE</b>	
┆ DIDIER SICARD	┆ 143
<b>GUERRE TOTALE ET TECHNOSCIENCE, L'IMAGINAIRE DE LA VIOLENCE DE GUERRE DANS LES MANGAS</b>	
┆ VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE	┆ 153

» POUR EN SAVOIR PLUS ◀	◀ 165
» POUR NOURRIR LE DÉBAT ◀	◀ 167
» FRANÇOIS SUREAU ◀	
» THIERRY MARCHAND ◀	
» JÉRÔME DUPONT	
» VINCENT DESPORTES ◀	
» MONIQUE CASTILLO ◀	
» EMMANUELLE PRÉVOT	
» COMPTE RENDU DE LECTURE ◀	◀ 215
» À VOIR ◀	◀ 219
» ÜBERSETZUNG DER ZUSAMMENFASSUNG AUF DEUTSCH	
TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH	◀ 223
» BIOGRAPHIES ◀	◀ 231



*Inflexions, civils et militaires : pouvoir dire n'a pas pour but de réfléchir aux questions de géopolitique et de stratégie, mais à l'utilisation de la force, à ses fondements et à ses conséquences. Or, dans cette optique, l'emploi des armes pose aujourd'hui des questions nouvelles et de grande portée.*

*L'étude des crises que nous vivons depuis une vingtaine d'années paraît, en effet, montrer que de nombreuses actions militaires rencontrent de grandes difficultés pour atteindre l'objectif politique recherché. C'est le cas de certaines opérations de maintien de la paix. Dans les Balkans, alors que les opérations qui y ont été conduites sont généralement présentées comme des exemples de succès, la présence militaire perdure depuis des années sans qu'une issue politique claire, matérialisée par la fin des tensions ethniques, un démarrage économique véritable et un fonctionnement normal des institutions, ne se dessine à court ou moyen terme. Bien au contraire, si les forces armées étaient aujourd'hui retirées, il est probable que des affrontements violents se déclencheraient à nouveau. Le constat est le même en Côte d'Ivoire.*

*Ce constat d'insuccès est assurément encore plus évident sur les trois théâtres majeurs que sont l'Irak, l'Afghanistan et le Liban. La plus grande armée du monde, l'armée américaine, et ses alliés les plus proches, israélien et britannique, y étant les acteurs principaux, le phénomène n'en est que plus marquant.*

*En Irak, après trois semaines d'une campagne rapide et brillante, non seulement les forces américaines et britanniques ne parviennent pas à imposer la paix, mais leurs seules présences semblent déclencher la violence contre elles-mêmes et entre les communautés rivales. Même la « victoire » de Falloudjah doit être relativisée : pour neutraliser 3 000 rebelles, l'armée américaine s'est battue pendant 9 mois et a dû mobiliser l'équivalent du tiers du corps de bataille aéroterrestre français !*

*En Afghanistan, après le succès indiscutable de la phase consistant à soutenir l'armée afghane contre les Talibans, l'initiative et donc la liberté d'action semblent échapper à la coalition militaire.*

*Le cas du Liban est peut-être encore plus spectaculaire. Même si le bilan réel des destructions opérées par l'armée israélienne n'est pas précisément connu, les évaluations les plus « optimistes » parlent de 600 tués*

parmi les membres du Hezbollah (10 000 hommes au maximum.) Pour cela, les Israéliens ont engagé des forces équivalentes à celles des armées de l'air et de terre françaises réunies, pour un coût de 6 milliards de dollars ; sans compter les destructions sur le sol libanais et un prestige international considérablement diminué.

La tentation de certains observateurs est de faire porter la responsabilité au « pouvoir politique ». Celui-ci est parfois accusé de fixer des objectifs ambigus ou inatteignables. Cette tentation, si l'on y cédaît, conduirait à renoncer à rechercher les causes plus directement accessibles de ces difficultés.

Il semble bien que le paradigme militaire imaginé à la fin de la guerre froide ne soit pas adapté à notre situation stratégique actuelle. Il consistait à transposer dans le domaine militaire la combinaison de l'électronique et du numérique : les technologies de l'Internet. Celles-ci devaient, en effet, permettre, grâce à des capteurs toujours plus nombreux et efficaces, des satellites aux drones, en passant par les moyens de guerre électronique, de détecter avec précision tout objectif adverse se dévoilant sur l'ensemble d'un théâtre d'opérations. Ceux-ci peuvent alors être détruits par des armes très précises, tirées si possible à grande distance. Le combat de mêlée et les lignes de contact n'apparaissent plus pertinents. L'occupation du territoire ennemi ne semblait plus nécessaire, et le combat devait être mené par une force interarmées peu nombreuse. Cette théorie provenait à l'origine des Soviétiques, qui, les premiers, avaient tiré les leçons des guerres israélo-syriennes en développant des armes intelligentes. Les Américains se sont emparés de ces réflexions pour éviter de se trouver dans l'obligation redoutable d'avoir à employer l'arme nucléaire contre des armées soviétiques censées disposer d'une écrasante supériorité conventionnelle initiale. C'est ainsi que sont apparus les concepts de « zéro mort » et de frappes dans la profondeur avec des armes très précises tirées à distance de sécurité. Il s'agissait d'un projet mobilisateur et parfaitement adapté à la vision américaine de la guerre, traditionnellement portée à chercher d'abord une réponse technologique pour résoudre un problème militaire. Cette nouvelle conception stratégique fut mise en œuvre avec un succès apparent au cours de la première guerre du Golfe, puis au cours des premières semaines de la seconde.

Mais, comme toujours, l'adversaire s'est rapidement adapté. Au Kosovo d'abord, où les objectifs militaires serbes, soigneusement dispersés et camouflés, n'ont été que très peu atteints par la campagne de bombar-

dement<sup>1</sup>. Sur les théâtres iraquien, afghan et libanais ensuite, où « l'adversaire » a compris qu'en se dévoilant il encourait une destruction quasi immédiate. Il demeure donc dans les villes (Sarajevo, Groznyï, Mitrovica, Abidjan, Kaboul, Bagdad, Beyrouth), se fond dans la population (devenue acteur et enjeu), utilise des véhicules civils et emploie des armes légères parfois très sophistiquées<sup>2</sup> et disséminées dans les habitations.

A ce stade du constat et à la lumière de l'histoire militaire, on ne peut esquiver la question : ne serions-nous pas en train de commettre une erreur stratégique comparable à la méconnaissance des effets de la précision du feu en 1914 ou de l'emploi conjoint de l'avion et du char en 1939 ?

Ce n'est pas le lieu d'en débattre sur les plans tactique et stratégique<sup>3</sup>. Cependant, si ce constat n'était même que partiellement avéré, et tout semble le démontrer, les évolutions à venir ne manqueraient pas de poser des questions de nature éthique, déontologique et juridique. C'est bien le but de ce numéro 4 de notre revue qui poursuit la réflexion engagée par le numéro 2 sur le thème « Mutations et invariants ». En effet, la théorie de la guerre juste veut qu'au nombre des conditions nécessaires à l'emploi de la force militaire figure une chance raisonnable de succès.

En outre, dans ces confrontations nouvelles, l'action terroriste retrouve une place non exclusive mais majeure, amplifiée par la puissance médiatique, par l'utilisation possible de la technologie balistique et des armes de destruction massive. Or le terrorisme semble encore plus dévastateur par les effets des réponses, plus ou moins bien adaptées, qu'il suscite que par les destructions qu'il provoque directement. L'histoire récente, celle des vingt dernières années, le prouve amplement.

Les Russes, pour venir à bout de la rébellion tchétchène installée dans Groznyï, ont finalement détruit la ville et une grande partie de la population. Milosevic, tirant les conséquences de la théorie maoïste du combattant révolutionnaire intégré au sein de la population comme un poisson dans l'eau, décide de « vider l'eau », c'est-à-dire de faire fuir la totalité de la population d'origine albanaise du Kosovo<sup>4</sup>. Dans un ordre différent, de nombreux juristes internationaux s'alarment du « Terrorism Bill 2006 », loi de lutte contre le terrorisme adoptée par les Britanniques, et du « Patriot Act » qui a été voté par le Congrès américain en octobre dernier, textes qui tendent à relativiser l'habeas corpus. Il est évident que l'arme principale contre le terrorisme, et plus généralement contre un adversaire disséminé dans la population, est le renseignement. Or l'obtention de ce dernier pose de multiples problèmes relatifs au respect des

1. Milosevic a cédé à la suite des destructions en Serbie et surtout du renoncement russe.

2. Les missiles antichars utilisés par le Hezbollah sont parmi les plus modernes du monde.

3. Lire sur ce thème l'excellent article du général Vincent Desportes dans le N°3/2006 de la revue *Politique étrangère*.

4. En cela, il mésestime totalement l'effet des images de centaines de milliers de réfugiés sur l'opinion publique internationale, dont il ignorait sans doute la puissance. C'est ainsi qu'il a perdu la partie.

libertés et à l'éthique.

Certes, l'action militaire ne se réduit pas à la lutte contre le terrorisme ; le risque de guerre entre grandes puissances paraît s'éloigner sous le triple effet de son coût, de l'ampleur des destructions encourues et du maintien de la dissuasion nucléaire. Il serait cependant imprudent de renoncer à préparer ce type d'engagement. Mais les confrontations avec un adversaire (dit « asymétrique ») dont les objectifs, les méthodes et les moyens diffèrent radicalement des nôtres se multiplient. L'action militaire n'est plus alors qu'un des moyens de « gagner la paix » qui consiste essentiellement à restaurer un État et des conditions de vie normales pour la population. Ce type d'action exige la présence dans la durée de soldats et d'unités militaires possédant des capacités très rapides d'adaptation et de polyvalence, afin d'agir en interaction constante avec l'adversaire, bien sûr, mais aussi tous les autres acteurs (policiers, humanitaires, juges internationaux, ...). Dans ce contexte général d'une menace multiforme et imprévisible, nos armées, avec des effectifs très contraints, devront être capables de couvrir la totalité du spectre des actions envisageables, tant sur le territoire national<sup>5</sup> qu'à l'extérieur. La mission du soldat devient donc encore plus exigeante que par le passé avec des domaines d'action à la fois plus vastes et plus difficiles à cerner.

Ce sont ces questions que nous abordons dans cette nouvelle livraison d'*Inflexions*. Deux thèmes y sont traités : d'une part, la place et le rôle de la technologie dans l'action militaire mais aussi dans la médecine et l'imaginaire des bandes dessinées de science fiction ; d'autre part, la répartition des missions entre les forces armées et de police.

J'appelle particulièrement votre attention sur la nouvelle rubrique « Pour nourrir le débat », qui revient sur les numéros précédents. François Sureau s'interroge sur « la crise de la souveraineté et l'exercice du métier des armes » ; les colonels Jérôme Dupont et Thierry Marchand cherchent à retrouver « le chemin de l'efficacité militaire » ; le général Vincent Desportes apporte un éclairage complémentaire à la question de la décision en situation d'exception ; Monique Castillo recherche les clefs pour comprendre et penser le pacifisme aujourd'hui ; Emmanuelle Prévot réfléchit à l'influence que peuvent avoir « les nouvelles missions » des armées sur le sens du métier militaire. ─

5. La capacité d'intervention sur le territoire national, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle, reste une priorité absolue.

JÉRÔME MILLET

## EDITORIAL

English translation

*The purpose of Inflexions, civils et militaires : pouvoir dire is not to discuss geopolitical and strategic questions but instead to consider the use of force, including both the basis for this use, and its resulting consequences. However, in considering these issues we have to be aware that the use of military might today raises new and wide reaching questions.*

*An examination of the crises that we have faced over the last two decades demonstrates that many military initiatives have encountered major difficulties in reaching their stated political objectives. This has been the case with certain peacekeeping operations. In the Balkans, although the operations carried out there are generally presented as successful examples of military intervention, the military presence in the region has now dragged on for years with no clear political outcome. The hoped-for goals of an end to ethnic tensions, genuine economic renewal and a return to normal operation for the institutions have simply not emerged in either the short or medium term. Quite the contrary in fact, as if the military forces on the ground were suddenly withdrawn tomorrow, it is highly likely that violent confrontations would once again erupt. We are witnessing the same scenario in the Ivory Coast.*

*This apparent lack of success is seen even more clearly in the three major theatres of combat, which are Iraq, Afghanistan and the Lebanon, where the phenomenon is all the more striking as it has involved the world's largest army, that of the United States, and its closest allies, Israel and the UK.*

*In Iraq, following a brilliant, high-speed campaign lasting just three weeks, not only have the American and British forces failed to impose peace on the country, but their very presence seems to trigger violence against themselves and among rival communities. Even the "victory" of Fallujah needs to be put into context: to neutralise 3000 rebels, the American army had to fight for nine months and mobilise the equivalent of one third of the French land-air combat forces!*

*In Afghanistan, following the undeniable success of the initial phase which involved supporting the Afghan army against the Taliban, the military coalition seems to be losing the initiative and consequently its freedom of action.*

*The case of Lebanon is perhaps even more spectacular. Although the true extent of the destruction caused by the Israeli army is not accurately known, the most "optimistic" estimates speak of 600 dead among the members of Hezbollah (numbering a maximum of 10,000 men). To achieve this, the Israelis had to commit forces equivalent to those of the French army and navy combined, for a total cost of \$6 billion, and this doesn't even include the destruction caused in the Lebanon or Israel's greatly diminished international standing.*

*The temptation for some observers is to pile responsibility onto the "political powers", who are sometimes accused of setting targets that are at best ambiguous and at worst unachievable. If we were to give way to such temptation, this would result in us overlooking the causes most directly responsible for these difficulties.*

*It certainly appears that the military paradigm which prevailed at the end of the Cold War is no longer adapted to our current strategic situation. This involved introducing a combination of electronics and digital technology into the military field: i.e. the Internet technologies. The theory was that thanks to the use of increasingly numerous and efficient forms of detection equipment, (from satellites to drones, not forgetting the whole panoply of electronic warfare equipment), this technology would make it possible to precisely detect and locate any enemy target throughout the theatre of combat. These targets could then be destroyed by highly precise weaponry, fired if possible from a long distance away. Close quarter combat and lines of contact no longer appeared relevant, and the occupation of new territory no longer seemed necessary. Combat was to be carried out by combined services forces operating in much lower numbers. This theory was originally the brainchild of the Soviets, who were the first to learn lessons from the conflicts between Israel and Syria by developing smart weapons. The Americans took up these ideas to avoid finding themselves in the terrifying situation of needing to use nuclear weapons against Soviet armies enjoying a massive initial superiority in conventional forces. It was in this way that the concepts of "zero casualties" and deep-penetration strikes using extremely precise weapons fired at a safe distance first emerged. This was a project that generated wide support and which was perfectly adapted to the American view of war, traditionally predisposed to finding technological solutions to military problems. This new strategic concept was*

deployed with apparent success in the first Gulf War, and during the first weeks of the second.

Unfortunately, as ever, the enemy was quick to adapt. Firstly in Kosovo where the carefully dispersed and well camouflaged Serbian military targets were scarcely touched by the bombing campaign<sup>1</sup>. Next came the Iraqi, Afghan and Lebanese theatres, where the “enemy” quickly learned that by revealing himself he risked virtually immediate death. This enemy consequently remained in the cities (Sarajevo, Grozny, Mitrovica, Abidjan, Kabul, Baghdad, Beirut), blending in with the local population (which now became a key factor in conflicts), using civilian vehicles and lightweight yet sometimes highly sophisticated small arms<sup>2</sup> hidden in homes.

At this stage, with all the facts in front of us and the lessons of military history behind us, there is a vital question that we cannot ignore: are we not in the process of committing a strategic error comparable to the underestimation of precision firepower in 1914, or the combined use of air power and tanks in 1939?

This is not the place to discuss the merits of tactical and strategic<sup>3</sup> planning. However, even if the matter were less clear-cut than events unfortunately suggest, future developments certainly look set to raise numerous ethical and legal questions. This is the purpose of this Issue 4 of our magazine, which continues the theme of “changes and invariants” launched in the Issue 2. Indeed, the theory of a “just war” requires that the various preconditions needed to justify the use of military force should include a reasonable chance of success!

Additionally, as part of these new conflicts, terrorist activity now plays a non-exclusive but nevertheless major role, spurred on by the power of the media and the possible use of the ballistic technology and weapons of mass destruction. However, the responses which terrorism provokes (whether adapted or otherwise) can often be even more devastating than the direct destruction, as amply demonstrated by events over the last five years.

To defeat the Chechen rebellion which was centred on Grozny, the Russians ended up by destroying the city and most of its population. For his part, Milosevic drew upon Maoist theory in which the revolutionary fighter should hide among the local population like a fish in water. He consequently decided to “empty the water” by expelling the entire population of Albanian origin from Kosovo<sup>4</sup>. Although of an altogether diffe-

- 
1. Milosevic finally surrendered following the resulting destruction in Serbia and above all Russia's refusal to support him.
  2. The anti-tank missiles used by Hezbollah are among the most modern in the world.
  3. Please read General Vincent Desportes excellent article on this theme in issue No.3/2006 of *Politique étrangère*.
  4. In doing so, he totally underestimated the effect that images of hundreds of thousands of refugees would have on international public opinion, and was doubtless unaware of how powerful this can be. This was his downfall.

rent order of magnitude, a large number of international legal experts were alarmed by the "2006 Terrorism Bill" adopted by the British, and the "Patriot Act" which was voted by the American Congress last October, as both of these bills have the effect of relativizing the notion of *habeas corpus*. It is clear that the main weapon against terrorism, and more generally against any enemy hidden among the population, is information and intelligence. However, obtaining this information can raise all kinds of problems where civil liberties and ethics are concerned.

Military action is certainly not limited to the fight against terrorism. The risk of war between the major powers appears to be receding due to the threefold effect of its cost, the scale of the likely destruction and the continued nuclear deterrent. Despite this, we should certainly not avoid preparing for this type of conflict. However, confrontations with so-called "asymmetrical" enemies whose objectives, methods and resources differ radically from our own are rising daily. In such situations, military becomes nothing more than a means of "winning the peace", which chiefly involves restoring a state to normal living conditions for its population. This type of action requires the long-term presence of soldiers and military units possessing a high degree of versatility and the ability to adapt quickly, in order to constantly react to the enemy, but also to all other key players on the ground (police, humanitarian groups and international judges, etc). Against this general backdrop of a multifaceted and unpredictable threat, our armies, with their extremely limited manpower, need to be able to cover the whole spectrum of conceivable situations, both at home<sup>5</sup> and abroad. The soldier's role has become more demanding than was the case previously, with the field of activity now being both wider than before while at the same time more difficult to accurately pinpoint.

These are the issues that we will be discussing in this new edition of *Inflexions*. Two themes will be examined: firstly the place and role of technology, and secondly the division of responsibilities between the armed forces and the police.

I would especially like to draw your attention to the new "Pour nourrir le débat" section, which takes a look back at the previous editions. François Sureau considers the "Crisis of sovereignty and the role of the military"; Colonels Jérôme Dupont and Thierry Marchand seek the elusive "Road to military efficiency"; General Vincent Desportes provides some

5. Guaranteeing the necessary capacity to intervene within its own borders as part of the fight against terrorism or in the event of a natural disaster, remains an absolute priority for any country.

*additional thoughts on the question of decision-making in exceptional situations; Monique Castillo seeks to identify the key factors needed to understand and define pacifism today; while Emmanuelle Prévot considers the influence that the “new missions” carried out by armies today may have on the military profession. ■*



BENOIT DURIEUX

## LE SOLDAT ET LE POLICIER

DEPUIS LE 14 JUILLET 1996, LES GARDIENS DE LA PAIX DÉFILENT SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES, AINSI ASSOCIÉS AUX CÔTÉS DES MILITAIRES À L'HOMMAGE RITUEL QUE SE RENDENT MUTUELLEMENT CHAQUE ANNÉE LA NATION ET SON ARMÉE. LE SYMBOLE EST FORT ET VIENT À L'APPUI DES AFFIRMATIONS DE BEAUCOUP D'OBSERVATEURS QUI SOULIGNENT À L'ENVI LA DISPARITION DES FRONTIÈRES ET L'INTERPÉNÉTRATION DES MENACES INTERNES ET EXTERNES.

Un nombre croissant de voix se font entendre pour aller vers un rapprochement des institutions militaires et policières au sein de structures plus englobantes dédiées à la sécurité. De fait, la présence des uniformes camouflés est devenue familière dans les gares et aéroports de notre pays et, parallèlement, les forces de police contribuent non sans mérite ni efficacité aux opérations de maintien de la paix. L'interpénétration des groupes terroristes et criminels, comme leur caractère transnational, appelle à l'évidence une réponse conjointe de l'ensemble des agences de renseignement. Enfin, sur un plan plus conceptuel, on peut en effet s'interroger sur la réelle distinction à opérer entre des organismes qui tous sont dépositaires au nom de l'État de l'exercice de la violence légitime.

Pour autant, un grand nombre des affirmations précédentes mériteraient d'être largement pondérées par quelques constats d'évidence aussi forte que ceux qui viennent d'être faits. Il faut d'abord avoir peu voyagé pour soutenir que la menace est la même à Paris ou en Beauce qu'à Lagos ou dans le sud afghan. À rebours de nombreux effets de manche, l'interne et l'externe ont toujours un sens, même s'ils sont, aujourd'hui comme hier, liés par des relations d'interdépendance. Ensuite, décréter la fin de la distinction entre policiers et militaires irait à l'encontre d'une longue maturation qui historiquement a abouti à distinguer les deux fonctions. Depuis le Moyen Âge, les institutions militaires européennes ont en effet été progressivement dessaisies de la responsabilité du maintien de l'ordre interne au profit de forces spécialisées, au fur et à mesure de l'affirmation de l'autorité de l'État sur son territoire. L'histoire de la gendarmerie nationale française témoigne de ce partage

progressif des compétences ; l'un des derniers épisodes de ce dessaisissement vit en 1921 la création des compagnies de gendarmerie mobile après les problèmes posés par l'engagement de forces militaires pour réprimer les émeutes du début du siècle. Certes, on ne peut exclure d'un point de vue logique que nous assistions en effet à un point d'inflexion historique majeur, marqué par le dépérissement de la nation, comme le suggère Pierre Manent<sup>1</sup>, et donc de l'État qui l'accompagne. Il y a pourtant lieu de s'interroger sur la réalité d'une mutation si brutale qu'elle exigerait de défaire en quelques années ce que plusieurs siècles ont permis de mettre en place.

Aucune réponse simple ne saurait être apportée à ce paradoxe. En revanche, une certaine clarification des idées est sans doute indispensable. Il est utile de rappeler l'irréductible différence qui sépare les logiques militaires et les logiques policières. Il est tout aussi utile de mettre en évidence leur non moins inéluctable continuité. Il est alors possible d'envisager les conditions de leur complémentarité.

## Des logiques inconciliables...

La première différence qui vient à l'esprit dès lors que l'on réfléchit à ce qui distingue policiers et militaires est celle des régimes juridiques et moraux qui gouvernent leurs actions. Tout citoyen est réputé avoir adhéré au contrat social qui sert de fondement à la société au sein de laquelle il évolue. Aussitôt, apparaît une asymétrie morale entre le policier, qui représente la force de la loi votée en vue du bien commun, et le hors-la-loi, qui enfreint une règle dont il est lui-même l'auteur. « Tout malfaiteur, attaquant le droit social, devient par ses forfaits rebelle et traître à sa patrie », pensait Rousseau. Inversement, le soldat ne porte pas de jugement de valeur sur son adversaire, que des siècles d'éthique militaire occidentale lui ont peu à peu conduit à respecter, voire à magnifier. La tradition des honneurs de la guerre rend compte de cette relation particulière. Aussi la violence dont le soldat use contre son adversaire n'a-t-elle pas pour fondement direct la faute de ce dernier. Au contraire, le fait d'accepter le combat reconnaît une certaine symétrie morale entre les belligérants. D'une part, en utilisant

1. *La Raison des nations*. Gallimard, Paris, 2006.

la violence létale contre un adversaire non coupable, le soldat reconnaît à ce dernier le droit de risquer sa vie au nom des idées qu'il défend. D'autre part, en risquant lui-même la sienne, il entend signifier que ses propres convictions sont de valeur au moins égale. Il faut souligner que ces principes ne sont pas exclusifs de la reconnaissance d'une faute de l'autorité politique qui a ordonné la guerre.

Cette notion de symétrie morale propre au monde militaire est fondamentale quel que soit son caractère relatif dans la réalité. Elle apparaît en effet comme le fondement de la caractéristique essentielle de l'action militaire, celle d'être une « négociation par d'autres moyens », pour paraphraser Clausewitz, ou encore de s'inscrire dans la « dialectique des volontés utilisant la force pour résoudre leur conflit », suivant la définition que le général Beaufre donnait de la stratégie. Cette capacité de négociation est elle-même la garante d'une possibilité de limitation de la violence employée. Si le chef militaire se fixe un but au début de cette négociation, ce but sera rarement atteint intégralement, et le règlement définitif sera très généralement un compromis entre les buts initiaux des deux adversaires. Le caractère distinctif de ce compromis est d'être accepté par les deux belligérants ; Lawrence Freedman remarque que c'est le trait propre de la coercition que « la cible [d'une action de coercition] n'est jamais privée de la possibilité de choisir<sup>2</sup> ». L'utilisateur de la violence militaire peut donc à tout moment arrêter le combat s'il estime que les résultats déjà obtenus sont suffisants et que les gains encore possibles ne justifient pas de poursuivre la lutte. Le policier est à l'évidence dans une situation radicalement différente. Il ne peut en aucun cas accorder au hors-la-loi un compromis quant à la lettre de la loi qu'il applique. Lorsqu'il est amené à utiliser la violence, s'il peut certes l'adapter à la personne en cause, il doit aussi utiliser toute celle qui est nécessaire pour assurer le respect de la loi.

L'exposé qui précède peut paraître assez théorique. Il n'en est rien. L'auteur de ces lignes en a fait l'expérience au printemps 1995 dans le cadre de la mission de l'ONU en Bosnie, à laquelle il participait comme commandant de compagnie responsable d'un secteur de la ville de Sarajevo déchirée par l'affrontement bosno-serbe. Ce type de mission consiste en

2. Freedman Lawrence, « Strategic Coercion », in Freedman Lawrence (Ed.) *Strategic Coercion Concepts and Cases*. Oxford University Press, Oxford, 1998, p. 36.

une alternance permanente de négociations et d'actions de forces, que celles-ci soient réelles ou qu'elles en restent à l'état de menace. Mais ces négociations, pour conserver une chance d'aboutir, doivent s'interdire toute diabolisation de la partie adverse. Son assimilation explicite à un groupe délinquant susceptible de subir les rigueurs de la justice ne peut qu'aboutir à une radicalisation à tous égards dommageable. Inversement, la référence aux notions d'honneur militaire peut, lorsqu'elle s'adresse à un chef paramilitaire qui prétend à la légitimité d'une armée étatique, fournir le point commun à partir duquel la négociation pourra se poursuivre.

La distinction ainsi mise en évidence entre logique policière et logique militaire a des conséquences importantes sur les modalités très concrètes d'actions par lesquelles ces deux logiques se traduisent. Fondamentalement, l'affrontement militaire implique l'usage d'une violence collective. Ainsi, la violence létale est employée par le soldat indifféremment contre tout combattant adverse, que celui-ci soit un opérateur radio inoffensif par lui-même ou le servant d'une arme meurtrière. Il résulte directement de cette « collectivisation » de la violence employée par les militaires que celle-ci puisse être qualifiée de proactive, tant dans le choix de ses cibles que dans la graduation de son intensité : sur le champ de bataille, le soldat utilise a priori une violence létale contre un individu qui ne le menace pas toujours directement, pour éviter que celui-ci ne vienne par la suite mettre un autre membre de sa propre unité en danger. Naturellement, le domaine d'application de ce qui pourrait être appelé une « légitime défense collective » doit être restreint, à la fois dans le temps – ce fut l'origine de la déclaration de guerre – et dans l'espace – c'est l'une des raisons de la notion de champ de bataille. Inversement, faut-il le remarquer, le policier utilise la violence de façon à la fois réactive et individualisée, puisqu'il n'a recours à cette extrémité qu'en fonction d'une atteinte à la loi, effective ou imminente, et qu'il doit limiter cette violence à ce qui est strictement nécessaire contre la seule personne en cause. Cette distinction rejoint celle des réalités désignées sous les vocables de défense et de sécurité. La défense est une notion à la fois collective et objective ; il y a un objet à défendre, territoire, régime politique ou liberté fondamentale. La sécurité se définit en revanche par

l'« état d'esprit tranquille et confiant d'une personne qui se croit à l'abri du danger<sup>3</sup> ». C'est dire que la sécurité est une notion subjective et individuelle, et relève donc de la logique de l'action de police.

On mesure alors la difficulté, voire le risque, qu'il y a à prétendre confondre les deux logiques. La tendance naturelle est d'aller vers le pire des deux mondes. La violence létale, exercée sans possibilité d'issue négociée contre un adversaire considéré *a priori* comme coupable, fera irrésistiblement penser à une sorte de peine de mort collective, et cette tendance est suffisamment illustrée dans certains conflits actuels pour qu'il soit utile d'insister. Cette remarque renvoie à la difficulté essentielle d'appréhension de l'action militaire, qui est d'une part « continuation de la politique par d'autres moyens » – et en tant que telle étroitement liée aux modalités non militaires de gestion d'une crise – et d'autre part usage d'un moyen absolument spécifique, l'usage de la violence physique. Par ailleurs, il est des cas où la logique policière s'impose, ainsi face au terrorisme. Mélanger les deux logiques présente le risque non négligeable de faire bénéficier le terrorisme de la légitimité traditionnellement associée aux institutions militaires.

## Des situations indissociables...

Pourtant, à la clarté théorique de cette distinction des deux logiques, répond l'indubitable interpénétration des situations relevant de l'une ou de l'autre, tant la déclaration de guerre ou la définition d'un champ de bataille limité appartiennent au passé. Cette interpénétration a plusieurs dimensions.

La première est temporelle. Dans les opérations actuelles les plus fréquentes, à une phase initiale de combats obéissant à la logique militaire décrite précédemment succède une phase de stabilisation progressive qui verra à terme une force de police classique assurer le respect de l'ordre public. Dans la situation qui prévaut avant la prise en charge de l'ordre par cette force de police civile, comme plus largement dans de nombreux cas où une force de maintien de la paix intervient dans un État failli, l'absence de forces de police se traduit par une insécurité dont la population rend responsable la force, ce qui contri-

<sup>3</sup>. Dictionnaire *Le Robert*.

bue à créer les possibilités d'une insurrection. La force militaire est donc nécessairement responsable du maintien de l'ordre public. En somme, au paradigme d'affrontement des États, et donc de leurs forces armées, semble avoir succédé celui de la substitution des États, dans lequel les forces de celui qui arrive doivent assumer progressivement mais simultanément l'ensemble des tâches régaliennes de celui qui disparaît.

L'interpénétration des situations relevant des logiques policière ou militaire a aussi une dimension spatiale. Elle tient à la variété des situations qui peuvent prévaloir simultanément sur les différentes régions d'un territoire. Il est donc souvent difficile de définir de manière rigoureuse les régimes juridiques en fonction de la situation sécuritaire dans une zone donnée à un moment donné.

Enfin, la distinction entre une situation relevant d'une logique militaire et celle qui relève d'une logique policière peut-être difficile à apprécier. En effet, le caractère collectif de la violence militaire entraîne le corollaire suivant : toute action violente qui a pour objet le contrôle d'un espace physique, qu'il soit terrestre, aérien ou maritime, qu'il s'agisse de le conquérir ou de le défendre, est une action à caractère militaire, puisqu'elle ne saurait être le fait d'un seul. Si donc, sur un territoire donné, chacun des individus qui l'habitent refuse de se plier à l'ordre légal jusqu'à recourir à la violence, on doit convenir qu'il s'agit là d'une contestation politique de l'ordre établi et donc d'une violence de type militaire, alors même que la violence employée par chacun est restée individuelle et non concertée. Si, en revanche, seuls quelques individus décident ensemble de contrevenir aux lois de manière violente, on reste évidemment dans le domaine policier. La question du seuil séparant les deux situations est délicate.

Face à ces difficultés, deux remarques s'imposent. D'abord, loin d'être nouvelles et spécifiques de notre époque, elles renvoient à des précédents nombreux ; si l'exemple des guerres coloniales vient naturellement à l'esprit, il peut être aisément complété par d'autres, plus anciens, sous le Second comme sous le Premier Empire, voire sous la monarchie. À titre d'exemple, la correspondance de Bonaparte en Italie illustre à quel point le jeune général dut conjuguer son action spécifiquement militaire avec des mesures de tous ordres pour admi-

nistrer les territoires sur lesquels il se trouvait, alors que l'insurrection y était quasi permanente. Il convient donc d'identifier les facteurs qui sont plus spécifiques de la période moderne, et qui sont sans doute à rechercher dans la sensibilité nouvelle de nos sociétés au droit et dans l'importance du fait médiatique. Ensuite, aucune solution parfaitement satisfaisante ne peut probablement être trouvée, et assurément pas dans le cadre de cet article.

## **L'impératif du réalisme**

Pourtant, quelques observations sont possibles. À l'évidence, d'abord, on ne peut qu'être frappé par le paradoxe de la situation actuelle. Alors que le droit régit la plupart des domaines de la vie humaine, que les juridictions internationales se multiplient, les opérations se déroulent dans un cadre juridique assez théorique, voire surréaliste, dans lequel un tribunal français devrait connaître une action de combat impliquant des dizaines de talibans au fond d'une vallée afghane dont les accès sont au demeurant le plus souvent interdits<sup>4</sup>. Le cadre actuel présente le double risque d'inhiber la force et, on l'a vu, en amalgamant combattants et criminels, d'aboutir à une radicalisation des conflits. S'il ne peut être question ici de définir un tel cadre juridique pour les opérations extérieures, un certain nombre de principes peuvent être suggérés. Il devrait sans doute prévoir une graduation de sa rigueur, permettant de tirer parti de l'effet de seuil créé par la nécessité de passer d'un régime juridique à un autre. Cette graduation permettrait de réintroduire le droit dans la manœuvre stratégique. Le choix, la menace ou la promesse d'adoption d'un régime juridique donné peut en effet constituer pour le commandant d'opération un moyen important dans le cadre de la dialectique des volontés qui constitue l'essence de son action. Mais si le droit est ainsi mis au service de la force, la force peut aussi être mise au service du droit en permettant une marche progressive vers un régime stabilisé.

Par ailleurs, une réflexion est certainement nécessaire sur l'adaptation des forces. Un délicat équilibre doit sans doute être recherché entre spécialisation des unités et recouvrement

4. Puisque toute action contre une force militaire française déployée à l'étranger est justiciable, en l'absence de déclaration de guerre, du tribunal aux armées de Paris.

des compétences. Le caractère irréconciliable des logiques policières et militaires suggère comme extrêmement difficile d'envisager qu'une même unité, qu'un même groupe humain, puisse selon les circonstances adopter l'une ou l'autre des postures, et impossible qu'il puisse simultanément agir selon les deux ordres. Pourtant, la réalité impose une solution de continuité permettant de faire face à tous les types de situation. La solution réside donc sans doute dans la répartition du « spectre » des attitudes entre différents types d'unités, ces différentes parties du spectre se recouvrant partiellement. Cela correspond d'ailleurs très largement à ce qui se pratique de manière explicite ou implicite aujourd'hui.

La gendarmerie fournit un exemple particulièrement emblématique de cette continuité. Sa composante départementale relève clairement de la logique policière suivant la définition proposée précédemment. Le cas de la composante mobile est différent. La mission de maintien de l'ordre face à des manifestants relève en revanche à l'évidence d'une logique militaire – même s'il est sain qu'elle ne soit pas remplie par des unités des armées – en tant qu'il s'agit d'un usage collectif de la force face à un groupe constitué dans le cadre d'une dialectique des volontés. Les manifestants ne seront généralement pas poursuivis, même s'ils exercent collectivement une pression contre un cordon de gendarmes mobiles déployés. De même, les gendarmes pourront être amenés à effectuer des charges, utilisant ainsi la force de façon proactive. En revanche, dans les rangs des gendarmes, un certain nombre d'hommes seront particulièrement chargés d'appréhender ceux des manifestants qui enfreindraient de manière plus nette la loi en utilisant une violence excessive. Ces hommes agissent en fonction d'une logique policière. Telle est donc la richesse de la gendarmerie que de pouvoir remplir des missions qui, si elles sont souvent liées dans l'espace et le temps, obéissent à des logiques différentes.

Au sein des armées, de même, certaines composantes ne sauraient agir que suivant une logique militaire, en raison de l'intensité de la force qu'elles ont pour mission d'employer, ainsi les unités d'artillerie. En revanche, d'autres unités sont couramment amenées à agir dans la frange entre opération militaire et opération de police. Le cas le plus emblématique

---

de cette situation est celui du traditionnel point de contrôle routier, souvent mis en place à l'entrée des zones démilitarisées pour s'assurer notamment que les armes ne circulent pas. Cette mission comprend classiquement plusieurs composantes. La première voit des soldats fouiller les véhicules, et, en fonction des ordres reçus, prendre éventuellement des mesures contraignantes vis-à-vis de contrevenants à l'embargo qu'ils ont pour mission de faire appliquer. Il s'agit là d'une mission qui ressort de la logique policière, dans laquelle la force est utilisée de manière réactive, personnalisée et adaptée. La deuxième composante consiste au contraire généralement à protéger le point de contrôle contre toute forme de menace extérieure. Il s'agit là d'une logique militaire d'imposition au niveau local de la volonté de mettre en place ce point de contrôle. En fonction des règles d'engagement, la force utilisée pourra être proactive, collective et létale. Au sein d'une même unité, certains individus agissent donc suivant une logique policière, et d'autre selon une logique militaire.

Enfin, on l'a vu, il reste des situations dans lesquelles il est possible de décider laquelle des deux logiques, policière ou militaire, devra présider aux actions entreprises.

Cette décision devra naturellement tenir compte de ce qui distingue ces deux logiques. S'ils sont certes tous deux délégués de la violence légitime, le policier et le soldat en font un emploi radicalement différent. Le premier protège le contrat social en ramenant son concitoyen à l'engagement qu'il a pris envers la société, alors que le second négocie avec un autrui dont il reconnaît le droit à choisir un autre contrat social.

La décision devra donc refléter une prise de position quant à la pertinence de cette distinction. Cette question se pose aujourd'hui tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. À l'intérieur, la demande d'intervention militaire devient plus forte pour répondre à une exigence croissante de sécurité, et cela dans une mesure qui n'aurait pas été imaginable voici vingt ans. À l'extérieur, Pierre Manent a décrit la « passion de la ressemblance » qui requiert de voir toujours « l'autre comme le même<sup>5</sup> ». Cette « passion de la ressemblance » entraîne très naturellement le sentiment qu'un seul ordre juridique devrait régir tous les humains, ce qui tend à concevoir chaque action militaire comme, en réalité, une action de police, ce dont

5. *Op. cit.*, p. 14.

témoignent suffisamment les vocables de « gendarmes internationaux » ou, dans les pays anglo-saxons, de *constabulary units*.

Face à cette apparente homogénéisation des situations, la distinction des actions propres du policier et du militaire possède incontestablement une vertu éthique. Des faits identiques gagnent à être traités différemment à l'intérieur ou à l'extérieur d'une frontière. Sur le territoire national, on aura certainement intérêt à adopter aussi largement que possible la logique policière, en considérant que la violence qui peut se répandre devra aussi longtemps que possible être considérée comme l'erreur individuelle d'un concitoyen demeuré attaché au contrat social. *A contrario*, l'adoption de la logique militaire à laquelle correspondrait l'emploi de la force armée introduirait la distinction ami-ennemi au sein de la communauté nationale, communauté qui, dès lors, n'en serait plus une.

À l'extérieur, en revanche, on s'attachera à reconnaître que l'altérité est un trait nécessaire de la politique qui, comme l'avait souligné Hannah Arendt « repose sur un fait : la pluralité humaine<sup>6</sup> ». La posture militaire, qui est en fait une posture de négociation avec un autre à qui l'on reconnaît le droit à des choix politiques différents, est un moyen de la réaffirmation de cette pluralité. Parce qu'elle est en réalité respectueuse de la liberté d'autrui, parce qu'elle autorise la négociation politique, elle est facteur de paix. En définitive, l'existence des deux logiques policière et militaire, héritée de siècles d'une lente maturation, apparaît bien comme une richesse à faire fructifier. ▀

6. *Qu'est-ce que la politique ?* Éditions du Seuil, Paris, 1995, p. 39.



XAVIER D'AZEMAR

## LE COMBATTANT FACE AUX ÉCRANS : LES RISQUES DE LA VIRTUALITÉ

PROGRESSANT DE POSTE D'OBSERVATION EN POSTE D'OBSERVATION, L'HÉLICOPTÈRE TIGRE DU LIEUTENANT P. N'A PLUS QUE QUELQUES CENTAINES DE MÈTRES À PARCOURIR POUR REJOINDRE SA ZONE D'ENGAGEMENT. L'INFILTRATION DEPUIS LE PLOT DE RAVITAILLEMENT S'EST PARFAITEMENT DÉROULÉE. BIEN QUE LA NUIT SOIT TRÈS NOIRE, LE PILOTE DU LIEUTENANT P. A PARFAITEMENT SUIVI LA TRAJECTOIRE MÉMORISÉE SUR LE SYSTÈME DE PRÉPARATION DE MISSIONS. LE LIEUTENANT P. A BAISSÉ LA VISIÈRE DE SON CASQUE DE VOL AFIN DE VISUALISER L'IMAGE DU SYSTÈME D'INTENSIFICATION DE LUMIÈRE. SUR LES DEUX ÉCRANS MULTIFONCTIONS, IL A SÉLECTIONNÉ LA CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE ET L'IMAGE THERMIQUE DU VISEUR DU TIGRE. LA CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE LUI PERMET DE SUIVRE LA PROGRESSION DE L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF ET DE VÉRIFIER QUE LES TIGRE CHARGÉS DE SA COUVERTURE SONT BIEN EN PLACE. SUR L'IMAGE THERMIQUE, LE LIEUTENANT P. BALAYE LE PAYSAGE À LA RECHERCHE D'UNE ÉVENTUELLE LIGNE ÉLECTRIQUE.

Arrivé dans sa zone d'engagement, P. est particulièrement serein. Affichant la dernière situation tactique, il constate que l'ensemble du dispositif est en place et que la présence des objectifs a été confirmée par un passage de drones. Masqué par une colline, le lieutenant P. ne peut voir son objectif. Au top, P. engage la séquence de tir de son missile. Au bout de quelques secondes, un premier missile est tiré. Ce missile s'élève dans le ciel. Sur son écran, le lieutenant P. visualise les images de la caméra placée dans le nez du missile. Passant la colline, la cible est illuminée furtivement. Sur son écran, P. recale la trajectoire de son missile sur l'objectif qui vient d'être illuminé, l'identifie une dernière fois et passe en autoguidage. Le missile se dirige alors vers l'objectif. Tandis qu'il est en train de changer de poste de tir, le lieutenant P. continue de suivre le vol de son missile jusqu'à l'impact sur l'objectif. Grâce à la transmission des images du missile, il sait que l'objectif est détruit. Il peut donc engager une autre cible.

De retour au plot de ravitaillement, le lieutenant P. récupère les enregistrements de sa mission et, images à l'appui, il part rendre compte à son commandant d'escadrille.

Si le récit de la mission du lieutenant P. est imaginaire, les moyens cités ne le sont pas. La mise en service d'une nouvelle génération de matériels militaires répond à l'expression d'un besoin opérationnel toujours plus exigeant. Ainsi, la course ancestrale entre l'épée et le bouclier se poursuit-elle sans cesse. L'apparition d'un nouveau matériau, d'une technologie innovante permettent d'acquérir un avantage, réputé décisif... le temps que l'adversaire potentiel trouve une parade efficace.

Force est de constater qu'en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle la révolution numérique engendre des mutations rapides dans de nombreux domaines (traitement de l'information, liaison de données, simulation, etc.) qui, appliquées aux matériels militaires, modifieront sensiblement la perception du champ de bataille par le combattant individuel.

Cette modification pourrait avoir comme conséquence d'éloigner ce dernier de la réalité et de le faire basculer dans un monde virtuel où il perdrait ainsi la conscience de la réalité des ses actes.

Si jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle le combat terrestre est caractérisé par des constantes, les mutations qui émergent à notre ère permettent d'entrevoir une rupture du rapport à la réalité. Ces dernières doivent être accompagnées pour en limiter les risques.

Pour illustrer mon propos, je m'appuierai sur le monde qui m'est le plus familier, celui des hélicoptères de l'armée de terre : l'ALATT<sup>1</sup>.

## **Un combat terrestre où, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le soldat de l'armée de terre est au contact de la réalité et de l'ennemi**

Dans l'imagerie populaire comme dans la réalité, le combat terrestre reste le combat du contact, celui qui se déroule à courte portée et qui peut se terminer au corps à corps. Même si l'armée de terre du XX<sup>e</sup> siècle ne combat plus comme les légions romaines ou les armées napoléoniennes, certains savoir-faire, modes d'action et procédés individuels ont, quant à eux, traversé le temps.

1. Aviation légère de l'armée de terre

Comme le légionnaire ou le grognard, le combattant terrestre se déplace, manœuvre, observe le terrain face à lui, afin de détecter et d'identifier l'ennemi pour le détruire, tout en recevant des ordres et en rendant compte de ses actions à l'échelon supérieur.

Jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les progrès technologiques n'ont « simplement » permis que de se déplacer plus vite et en étant mieux protégé des coups adverses, de détecter et d'identifier plus loin, grâce à la portée accrue des armes, de détruire l'ennemi limitant les phases de corps à corps et d'échanger des informations de plus en plus fiables à plus grande vitesse.

Afin d'acquérir la plus grande efficacité opérationnelle, le combattant s'entraîne et se prépare en multipliant les exercices sur les terrains de manœuvre, plus rarement en terrain libre. Les conventions de manœuvre et le cantonnement des tirs à des installations spécifiques mettent des limites au réalisme des exercices.

Compte tenu de ses performances, l'utilisation de la simulation est limitée lors de l'entraînement à la réalisation d'actes techniques.

Les moyens de préparation de mission, réelle ou d'entraînement, sont réduits à leur plus simple expression. La décomposition de la mission en actes élémentaires, l'étude de l'ennemi et du terrain s'effectuent sans aide extérieure, le combattant ne peut alors compter que sur son intelligence et sur son expérience.

Concrètement, tout cela se traduit pour l'atlat par la mise en œuvre d'hélicoptères d'attaque de type Gazelle et d'hélicoptères de transport tactique de type Puma ou Cougar.

La Gazelle est un hélicoptère de la classe des 2 tonnes décliné en trois versions, une version pour l'appui air-sol armée d'un canon de 20 mm, une version pour le combat antichar équipée du missile antichar hot et une version de défense air-air équipée du missile air-air Mistral.

Le Puma est un hélicoptère de la classe des 7 tonnes permettant le transport de 16 passagers tandis que le Cougar est un hélicoptère des 9 tonnes, permettant le transport de 24 passagers.

Seuls les hélicoptères d'attaque sont équipés d'un dispositif de visée<sup>2</sup> permettant l'observation et l'engagement des armements sur le terrain à vue directe de l'hélicoptère.

2. Dispositif de visée constitué d'une voie directe optique éventuellement complétée d'une caméra thermique pour le combat de nuit.

Les moyens d'entraînement disponibles au sein des unités opérationnelles sont rudimentaires, peu représentatifs des équipements réels, et leur efficacité pédagogique est limitée.

Ils se composent de systèmes d'entraînement au vol sans visibilité et de systèmes d'entraînement au tir pour les missiles hot et Mistral. Ces outils ne permettent pas de générer un environnement tactique même simplifié. Ils autorisent seulement un entraînement technique individuel basé sur la répétition de procédures hors contraintes tactiques réelles et ne restituent que très imparfaitement l'environnement du combat.

S'engageant sur le terrain à vue directe et constatant de visu l'effet de ses actions et de ses armes sur l'ennemi et sur l'environnement, le combattant de la fin du XX<sup>e</sup> siècle est en mesure d'avoir pleine conscience de ses actes et d'en assumer la responsabilité. L'écart entre la perception de ses actes à l'entraînement et celle qui va s'y substituer sur le terrain va simultanément refréner des automatismes et développera son intelligence de la situation.

### **Les mutations prévisibles du combat terrestre au XXI<sup>e</sup> siècle éloignent le combattant de la réalité du champ de bataille**

Les technologies en cours de développement en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle tendent à éloigner l'exécutant de la réalité.

En effet, la numérisation de l'espace de bataille, l'acquisition de cibles grâce à des capteurs autonomes et les capacités de guidage des munitions permettent à un exécutant d'engager le combat, non pas sur la portion de terrain dans lequel il se trouve, mais dans la portion de terrain suivante. La vision directe de l'objectif étant impossible, c'est donc au travers d'un écran qu'il conduira son action.

Par ailleurs, les progrès de la simulation sont tels qu'elle ne sera plus cantonnée à la réalisation d'actes techniques.

Le réalisme de la simulation permettra à l'exécutant d'y réaliser ses missions, qu'elles soient d'entraînement ou réelles, avant de les exécuter sur le terrain.

Qu'il agisse dans le cadre de sa préparation opérationnelle ou dans le cadre d'une opération, l'exécutant, à l'exception

peut-être du combattant à pied, percevra le monde extérieur par l'intermédiaire d'un écran. C'est à partir de celui-ci qu'il identifiera ses cibles et les engagera.

Pour lui, rien ne marquera le passage du monde virtuel de l'entraînement au monde réel de l'engagement opérationnel.

Pour l'aviation légère de l'armée de terre, le premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle verra la mise en service de l'hélicoptère d'attaque Tigre et de l'hélicoptère de transport tactique NH 90. Le dispositif de visée équipant le Tigre verra la disparition de la voie directe optique et l'avènement des voies télévision et infrarouge.

Ainsi, la perception et la mise en œuvre des armements seront réalisées au travers d'un écran de télévision.

Par ailleurs, la numérisation de l'espace de bataille permettra la mise à jour de la situation tactique par le partage des informations qui seront recueillies par l'ensemble des unités et transmises vers l'hélicoptère.

La détection des objectifs ne reposera donc plus sur les seuls capteurs équipant l'hélicoptère. L'équipage disposera alors d'une meilleure connaissance de la situation tactique dans la zone dans laquelle il sera amené à opérer.

Cette nouvelle capacité, combinée à l'évolution des capacités des missiles, lui permettra de réaliser des tirs au-delà de la vue directe, c'est-à-dire des tirs sur des objectifs qu'il n'est pas en mesure de détecter avec ses propres moyens d'observation.

Pour cet équipage, la séquence de tir se déroulera uniquement sur les écrans de télévision multifonctions disponibles à bord de l'aéronef.

Les effets de cette action se situant hors de la vue directe de l'équipage, ce dernier n'est donc plus en mesure d'en visualiser directement les effets et donc d'en mesurer les implications en termes de pertes de vies humaines et de destructions.

En outre, les équipements permettant la préparation opérationnelle et l'entraînement sont sortis du domaine purement technique pour s'imposer dans le domaine tactique.

Dans le cadre de leur préparation opérationnelle, les équipages de Tigre devront donc, avant de partir en vol, perfectionner leurs savoir-faire individuels sur des simulateurs en tous points identiques aux hélicoptères. La qualité de ces simulateurs est telle qu'il est envisagé que certains exercices ne soient réalisés que sur ces équipements.

De plus, l'entraîneur tactique edith permettra aux équipages de perfectionner leurs savoir-faire collectifs jusqu'au niveau de l'escadrille de 5 à 6 appareils. Bien qu'il ne soit pas dédié à un type d'hélicoptère, cet entraîneur est configurable afin que les équipages puissent y trouver les principales fonctionnalités de l'appareil sur lequel ils servent.

Enfin, le déploiement du module de préparation de mission permettra aux équipages de visualiser la situation tactique sur un modèle de terrain numérique représentatif de la réalité. Les menaces et leurs secteurs d'observation et de tirs étant représentés sur le terrain, les équipages pourront alors concevoir, répéter puis mémoriser les différentes phases de leur mission.

Ainsi, avant d'être engagé dans une mission réelle, l'équipage de Tigre l'aura déjà « vécue » sur le module de préparation de mission et « reproduira » les procédés techniques et tactiques répétés sur des simulateurs en tous points semblables à l'hélicoptère.

Au nom d'une meilleure efficacité opérationnelle, l'équipage est, pas à pas, mis en situation de perdre le contact avec la réalité des actions qu'il entreprend.

### **Pistes de réflexion pour limiter les conséquences de la modification du rapport à la réalité**

Quelles que soient les évolutions futures du métier de soldat, le recours à la violence maîtrisée en restera une spécificité majeure.

Cependant, les évolutions précédemment décrites démontrent que le rapport du combattant à la réalité de la violence sera sensiblement modifié.

Cette modification du comportement ira sans doute bien au-delà des modifications du rapport à la violence constatées dans les générations nourries de jeux vidéo. Le passage d'un acte virtuel répété maintes fois sur un écran de télévision à un acte réel nécessite un changement « d'outil » : il impose de remplacer la manette de jeux par une arme, et c'est là un dernier frein avant l'action.

Pour le combattant, la capacité des outils mis à sa disposition, le réalisme des simulateurs, le recours à l'écran pour percevoir le monde extérieur font que rien ne marquera la transition de l'acte virtuel de la préparation opérationnelle à l'acte réel du combat. Le souci de réalisme des outils d'entraînement, recherché afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, peut engendrer une distorsion de la réalité des situations et par-là même générer des comportements inadaptés et des actes de violence déplacés.

Dès lors que l'emploi des hautes technologies dans les systèmes de combat et d'entraînement futurs concourt à une meilleure efficacité opérationnelle, même au prix d'une remise en question des modes d'action, il n'y a pas lieu de le remettre en cause.

Toutefois, les conséquences du progrès technique et de ses applications tactiques sur les modes d'action sont difficiles à décrire dès aujourd'hui. Seules des expérimentations soutenues permettront de les définir. En revanche, les dérives comportementales d'ores et déjà prévisibles doivent être anticipées, ce qui impose des mesures d'accompagnement lors du déploiement des nouveaux systèmes.

Cet accompagnement passe entre autres par un effort de formation, notamment dans les domaines éthique et juridique.

Cet effort de formation éthique à tous les niveaux de la hiérarchie doit se donner pour but de prémunir les combattants de plusieurs risques : celui de la confusion entre l'écran utilisé comme une arme virtuelle à l'entraînement et l'écran qui va devenir une arme réelle, celui d'une réponse disproportionnée ou celui de dérives comportementales. La rédaction des ordres y contribuera également en rappelant explicitement les limites à ne pas dépasser.

Quant à la formation juridique, elle ne peut qu'accompagner le contexte des opérations en cours, qui s'accompagne de plus en plus d'une revendication de la responsabilité individuelle, qu'elle soit celle des combattants ou celle des chefs militaires.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, le statut de la Cour pénale internationale entrain en vigueur pour les pays comme la France l'ayant ratifié. La Cour pénale internationale est la première juridiction pénale internationale permanente ayant compé-

tence à l'égard des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale que sont les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et le crime d'agression.

Dans son article 25, le statut de la Cour pénale internationale met en avant la responsabilité individuelle. Elle renvoie donc les combattants face à la responsabilité de leurs actes.

Dans son article 28, ce même statut engage la responsabilité des chefs militaires au motif qu'ils savaient, ou, en raison des circonstances, auraient dû savoir que les forces sous leur autorité commettaient ou allaient commettre des crimes, et qu'ils n'ont pas pris de mesures visant à les éviter.

S'ils sont nécessaires, ces efforts de formation permettront seulement de limiter les dérives. La connaissance précise de l'état psychologique des combattants et des unités, la prise en compte de ce critère dans la désignation des unités seront alors l'ultime recours.

Tandis que l'évolution des systèmes d'armes et de la préparation opérationnelle tend à éloigner le combattant de la réalité du champ de bataille en le privant du contact avec cette même réalité, dans un mouvement inverse, l'évolution de la société tend à exiger toujours davantage la responsabilisation individuelle de tous les acteurs.

Sans remettre en cause la dynamique des modes d'entraînement qui, dans un souci d'efficacité opérationnelle, ont recours à la simulation et au virtuel, il importe de l'accompagner afin que le combattant ait dans toutes les phases de son action la pleine conscience de ses actes et puisse ainsi en assumer entièrement la responsabilité.



*Note de la rédaction*

*Les mutations technologiques ont provoqué, il y a plus d'une décennie dans l'armée américaine ce qu'on a appelé « la révolution dans les affaires militaires ». Cette doctrine est aujourd'hui en évolution notable comme le montre le lieutenant-colonel Millet récemment de retour des États-Unis.*

JEAN-MICHEL MILLET

## CONTRE-RÉVOLUTION DANS LES AFFAIRES MILITAIRES

«We are seduced by what we can do; our enemies focus on what they must do. We have fallen so deeply in love with the means we have devised for waging conceptual wars that we are blind to their marginal relevance in actual wars.»

Ralph Peters

« Nous sommes séduits par nos propres capacités d'action virtuelles ; nos ennemis, eux, se concentrent sur ce qu'ils doivent faire pour survivre. Nous sommes tombés si follement amoureux des moyens que nous avons conçus pour mener des guerres conceptuelles que nous ne voyons plus leur faible pertinence dans les conflits réels. »

Ralph Peters

Au cours des années 1990, aucun exposé d'analyste de défense ou de « stratéguiste » ne pouvait se permettre d'éluder le vocable de « révolution dans les affaires militaires » (RAM), défini comme une rupture essentielle dans l'art et la science de la guerre, essentiellement par l'optimisation, pour les forces occidentales, des nouvelles techniques de l'information et de la communication. À la fin des années 1990 et dans les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, la traduction opérationnelle des conséquences tirées de la ram s'est incarnée au travers du concept, assez flou pour devenir indispensable, de « transformation », repris, avec un délai et quelques variantes sémantiques, dans les armées françaises et de la plupart des principaux pays européens. Or, historiquement, les tenants de la révolution dans les affaires militaires n'avaient pas ou peu intégré le dévelop-

pement des modes d'action asymétriques, pourtant inscrit dans la nature dialectique du phénomène guerrier et les engagements dans la durée des forces occidentales, dans « l'arc des crises » qui en sont le révélateur, cadre à la fois éloigné du référent « conventionnel » de la guerre froide et des expériences de « stabilisation » des années 1990.

Après une petite décennie de développement parallèle d'une transformation visant à perfectionner un outil déjà performant en vue d'un engagement de plus en plus improbable, et d'une expérience opérationnelle réelle engageant l'ensemble des forces (dans le cadre d'une mobilisation partielle décrétée en septembre 2001 et toujours en cours) dans des opérations de contre-insurrection, le caractère artificiel de cette dichotomie ne pouvait plus échapper aux analystes et responsables de défense américains. Que reste-t-il donc, dans la société militaire américaine, plus de trois ans après l'invasion de l'Irak, avec plus de 2 500 tués et 20 000 blessés au combat, de la révolution dans les affaires militaires, et des prémices de la transformation ? Il serait en effet surprenant que l'impact de cette campagne, qui s'installe dans la durée, n'ait pas, sur une génération d'officiers et de soldats, des effets de même nature que la guerre du Vietnam en son temps. C'est en répondant à cette interrogation que l'idée de « contre-révolution dans les affaires militaires » a émergé de façon de plus en plus insistante dans la communauté des analystes de défense américains, à mesure de la prise de conscience de la réalité de la « longue guerre<sup>1</sup> ».

La formule elle-même de « contre-révolution dans les affaires militaires » est tirée d'un article remarqué de la presse spécialisée américaine de l'hiver 2006, de l'éditorialiste néoconservateur Ralph Peters<sup>2</sup>. Ce titre rend bien compte de la perception accrue, dans la psychologie collective des militaires américains, d'un décalage grandissant entre, d'une part, la « guerre réelle », le combat de contre-insurrection conduit aux plus bas échelons par les lieutenants et les capitaines de l'US Army et du Marine Corps et, d'autre part, le corpus doctrinal des premières années du XXI<sup>e</sup> siècle. Enseigné dans les écoles de formation, celui-ci a été entièrement orienté sur la nécessité de maintenir la suprématie de la puissance américaine en

1. Nom donné, à l'automne 2005, par le général ABIZOID, Combat Commander du CENTCOM (chef opératif pour la zone du Moyen-Orient et de l'Asie centrale), et repris par le Pentagone, pour désigner avec plus de précision la « guerre globale contre le terrorisme » engagée par les États-Unis depuis les événements du 11 septembre 2001. Elle inclut les opérations en Afghanistan et en Irak.

2. Ralph Peters, « Counter-revolution in Military Affairs », *Weekly Standard*, 6 février 2006.

utilisant la rupture que représenterait dans l'histoire des conflits l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les concepts en tirant le bénéfice (*Effect Based Operations, Network Centric Warfare, Common Operating Picture, Rapid Decisive Operations, Operational Maneuver from Strategic Distance, Operational Maneuver from the Sea, Distributed Operations*). Il ne s'agit cependant pas d'un retour à « l'âge d'or » des confrontations traditionnelles – tout comme le produit d'une contre-révolution politique n'est jamais le retour à l'état prérévolutionnaire –, mais bien du dépassement de concepts trop peu enracinés, parce que centrés sur le seul domaine technique, dans la complexité des différentes dimensions des phénomènes conflictuels actuels.

Or, dans notre pays, la portée et les conséquences de cette évolution radicale semblent être l'objet d'un malentendu profond dans la communauté de défense. Celle-ci n'a pas nécessairement perçu l'inversion qui s'est opérée de manière durable dans les mentalités des responsables de la défense américaine, mais aussi dans celle de leurs alliés les plus proches, au sujet des attentes de la révolution dans les affaires militaires, à la faveur des engagements en Asie centrale. La « transformation de la transformation » qui ne serait désormais plus orientée essentiellement vers l'optimisation de l'outil militaire par l'apport des technologies numériques, mais bien vers une capacité à comprendre et à défaire des menaces radicales dépassant le cadre de l'action militaire traditionnelle, n'a pas fait l'objet, dans notre pays, d'une réelle prise en compte dans la préparation de l'avenir. L'impératif d'interopérabilité avec l'allié américain, argument majeur des tenants de la « transformation à la française » risquerait donc de tomber avec d'autant plus de fracas que les investissements à consentir, non seulement budgétaires, mais aussi et peut être surtout humains, interdisent toute erreur sur les orientations à donner à la défense nationale.

Parce que les cultures militaires nationales sont différentes, il convient d'abord, pour expliquer ce malentendu, de revenir sur les origines de la révolution dans les affaires militaires, sa traduction dans la psychologie de la société militaire américaine et les raisons qui peuvent expliquer l'omission de prémices essen-

tielles. Cela nous permettra alors de comprendre l'inversion intervenue à la faveur des engagements en cours et d'examiner, enfin, les risques induits du malentendu souligné, mais aussi les atouts et les convergences de la culture militaire française pour tirer parti du contexte de contre-révolution dans les affaires militaires. Il est important de noter également que cet article met davantage l'accent sur la perception psychologique et sociologique des acteurs concernés : les « praticiens », au sens large, des communautés de défense américaine et française, plutôt que sur la pertinence doctrinale elle-même, qui n'a d'ailleurs de sens qu'au travers de ses modes d'appropriation.

### **La révolution dans les affaires militaires comme révélateur d'une culture militaire spécifique**

Les concepts liés à la révolution dans les affaires militaires ont trouvé leurs origines dans un contexte temporel particulier, celui de la fin de la guerre froide, et un contexte culturel spécifique propre à la communauté de défense américaine. Le foisonnement d'idées, de recherches de toutes origines et de toute nature dans le domaine de la recherche de défense, qui semble en première approche s'effectuer de manière chaotique, est le principe du développement doctrinal, un large consensus s'établissant progressivement, par synthèses successives, autour de mots clés (*buzz words*) ayant un champ d'interprétation sémantique suffisamment ouvert pour que des publics très diversifiés puissent se l'approprier.

L'origine de la révolution dans les affaires militaires ne se situe pas après la fin de la guerre froide, mais bien dans celle-ci elle-même... La notion naît de l'intérêt porté par les chercheurs américains à la révolution dans les affaires *technologiques* militaires. Au milieu des années 1980, les stratégestes soviétiques, inquiets des progrès dans la précision des armements américains décrivent, dans le détail, la menace (et symétriquement les avantages potentiels) du concept de « renseignement-frappe ». Les nouvelles technologies de l'information et la précision accrue des munitions américaines menacent alors la pertinence de l'action d'ensemble des forces du pacte de Varsovie... Par un effet de miroir, la communauté de réflexion

de défense américaine reprend à son compte les idées avancées par les observateurs soviétiques, à la faveur de l'explosion des NTIC au milieu des années 1990 et, en corollaire, de l'évolution des modes d'organisation de l'entreprise : en somme, la fin de la guerre froide coïncidant avec la fin de l'ère industrielle, les armées devaient s'inspirer de la révolution de l'information dans les entreprises en tirant tout le bénéfice de son ubiquité et de sa précision pour décider et agir plus vite qu'un adversaire potentiel. Cet adversaire, par hypothèse demeurait symétrique, engoncé dans l'ère industrielle, et naturellement moins habile que son ennemi ; il pouvait donc voir sa volonté propre considérée comme une variable plus ou moins négligeable dans l'étude, l'engagement contre l'Irak en 1991 fournissant un cas d'école d'autant plus pratique que le milieu désertique et la complaisance de l'adversaire réduisait à sa plus simple expression la complexité du milieu terrestre.

Le concept de « révolution dans les affaires militaires » se présente, à partir de ce point, comme une nébuleuse où, à partir d'un fait technologique (l'accroissement des capacités de calcul) et d'une idée (l'histoire militaire serait « cadencée » par des ruptures technologiques) se sont agrégés progressivement d'autres éléments exogènes, contribuant à un tout conceptuel, plus ou moins cohérent et évoluant au gré de l'évolution des débats stratégiques.

Le fait technologique est l'accroissement géométrique, depuis la fin des années 1970, de la capacité de traitement de l'information qui permet d'envisager des frappes et des engagements considérablement plus précis dans l'espace et dans le temps et, ce faisant, de contrebalancer la supériorité de masse d'un ennemi (l'Union soviétique, ses satellites et clients) ayant une approche positiviste de l'art opératif. Les armées américaines et occidentales qui participent à la campagne de 1991 visant à libérer le territoire du Koweït ne font qu'appliquer et valider dans l'espace désertique les concepts envisagés pour neutraliser la supériorité matérielle du pacte de Varsovie dans les plaines de l'Europe centrale. Forts de ce succès, les analystes en induisent, en instrumentalisant quelque peu l'histoire militaire, l'idée de révolutions militaires successives, ayant marquées des ruptures dans l'art militaire et qu'il s'agit, pour une nation qui veut demeurer dominante, de mettre au jour et de s'appropriier

au plus vite en termes d'organisation de la défense, d'acquisition des moyens et de pratique doctrinale. La révolution dans les affaires militaires constituée par la révolution numérique, révélée à l'occasion de la guerre du Golfe, puis, plus tard, de l'engagement aérien au-dessus du Kosovo<sup>3</sup>, serait ainsi la chance à saisir pour les armées américaines, pour se transformer en vue de conserver une position dominante. Il n'est nullement fait référence, initialement, à un ennemi asymétrique ou aux contraintes de maîtrise de la violence. La culture militaire américaine, même au cœur des bouleversements de l'après-guerre froide, sépare nettement les opérations de guerre, nécessairement paroxystique et conduite dans les plus brefs délais, des opérations autres que la guerre. Dès lors, les avancées technologiques laissent entrevoir la réalisation des rêves des tenants d'une vision mécaniste de l'art opératif : la maîtrise exhaustive de la connaissance de l'adversaire et de ses capacités, la « levée du brouillard de la guerre », la conduite des opérations se réduisant, à peu près, à déterminer les centres de gravité adverses, à coordonner un plan de frappe cohérent contre ceux-ci et à en mesurer les effets, afin de boucler plus rapidement que l'adversaire le « cycle de prise de décision » pour le prendre à contretemps.

Or, à partir de ce point d'origine, on a assisté, au cours des années 1990, à une vie de plus en plus autonome de concepts dont on n'avait d'autant moins à maintenir l'attache avec la réalité des « crises réelles » qu'ils étaient fondés sur le principe de rupture historique propre à toute révolution. Ainsi, les forces aériennes et navales américaines, désormais dégagées des contraintes d'un adversaire clairement identifié, ont pu arguer de la notion de « rupture » dans l'art de la guerre pour définir des concepts « pour la grande guerre » articulés autour de l'idée force d'une suprématie dans le domaine de l'information et de la précision : peu importait que les concepts développés ne répondent pas aux crises actuelles, par ailleurs gérées par les systèmes de forces armées « léguées en héritage » (*legacy forces*), puisqu'il s'agissait d'imaginer l'armée « *after next* », sans trop de précision tout de même pour rester ouvert aux opportunités offertes par une créativité technologique toujours en avance, désormais, sur l'analyse opérationnelle. Ainsi, le nouveau contexte d'emploi des forces, l'importance relative

3. S'agissant de la campagne aérienne du Kosovo, les résultats des frappes aériennes de l'OTAN initialement annoncés à l'appui des théories issues de la RAM ont dû être réévalués, à hauteur d'une trentaine d'engins blindés seulement effectivement détruits pour 90 jours de campagne.

croissante d'acteurs exogènes (information, contraintes juridiques, nécessités de reconstruction, rétablissement des infrastructures étatiques...) ont eu finalement peu d'influence sur la définition des objectifs concrets de la transformation.

Ajoutons qu'on néglige le plus souvent de souligner, au corps défendant des analystes américains, le poids de la culture stratégique propre des États-Unis, qui peut partiellement expliquer la naïveté de cette dichotomie : une nation-continent jeune, fondée sur un rejet de l'Ancien Monde, et qui se perçoit comme lente à la colère mais toujours capable de s'engager totalement dans une guerre qui ne peut être que paroxystique, afin de rétablir l'ordre naturel du monde qui lui a été confié par la providence.

Les forces terrestres américaines (US Army et US Marine Corps) ont été, quant à elles, engagées dans de multiples opérations de « stabilisation/maintien de la paix/opérations autres que la guerre » où le sort de la nation américaine n'apparaissait pas en question. Elles ont alors ressenti le sentiment d'une pertinence relative chancelante : à la fin des années 1990, le Pentagone envisageait les forces terrestres essentiellement pour accompagner et parachever l'action principale menée par des frappes de précision de vecteurs aériens ou de plates-formes navales. L'US Army, inquiète de cette remise en question, endossa délibérément l'idée de rupture sous l'influence du général Shinseki, chef d'état-major de l'armée de terre jusqu'en 2003. Celui-ci, menacé de voir les forces terrestres d'active perdre deux des dix divisions d'active, martèle alors « si vous n'aimez pas l'idée de « transformation », vous allez haïr la perte de sens de l'US Army<sup>4</sup> » – rappelant le spectre des périodes récurrentes de vaches maigres des forces terrestres américaines<sup>5</sup>. Porté par l'espoir d'un « système de systèmes » constitué par le programme FCS (Future Combat System), répondant parfaitement aux « canons » de la révolution dans les affaires militaires, le général Shinseki va jusqu'à refuser d'indiquer les objectifs de détail de la transformation des forces terrestres, pour ne pas préjuger de la portée de la rupture envisagée... au moment même où les réductions drastiques d'effectifs, les réductions budgétaires et les déploiements répétés dans les opérations de stabilisation créent, au sein des forces elles-

4. « *If you don't like transformation, you're going to hate irrelevance.* »

5. Avant la Première Guerre mondiale, dans les années 1930, avant la guerre de Corée, au cours des années 1970...

mêmes, un sentiment de perte de contact du commandement avec les contraintes des engagements réels.

La volonté délibérée de « rattraper le retard de transformation » se traduit alors par un effort substantiel en termes de formation des cadres : il s'agit de convaincre, en priorité, les jeunes officiers entrant dans l'institution ou effectuant des scolarités de l'enseignement militaire supérieur de devenir les apôtres de la transformation dans les forces. Ainsi, le cours du *Command and General Staff Course* (équivalent du CSEM/CID) suivi par l'auteur de 2002 à 2003 était-il centré, *ad nauseam*, sur cette seule idée : quelle que soit la réalité du vécu en première moitié de carrière, il faut apprendre à désapprendre, à remettre en question cette expérience pour accepter l'idée de rupture dans l'art militaire fondé désormais sur l'engagement à distance de sécurité, avec une maîtrise presque totale de l'information permettant toutes les manœuvres « non linéaires ». Une confusion est par ailleurs sciemment entretenue entre la complexité accrue du paysage stratégique et une maîtrise accrue de la complexité des réseaux : l'ennemi, incertain, devient quantité négligeable de l'analyse, ne pouvant résister à la puissance des capacités mécaniques d'analyse et de traitement de l'information des puissances occidentales. La prégnance des défis asymétriques, de plus en plus manifeste, n'est pas niée, mais résolue par l'affirmation d'une « asymétrie positive », fournit par la domination dans le domaine de la fourniture et de la synthèse de l'information. Les modes de travail collaboratifs, parcellisés à l'extrême, empêchent par ailleurs toute vue synthétique et critique d'une manœuvre désormais « totalement intégrée » aux échelons interarmées, interagences (interministériels) et multinationaux. Les officiers apprennent à servir d'abord un système d'information dont la centralité gêne toute distance critique.

C'est, en fait, toute une génération d'officiers, du grade de lieutenant à lieutenant-colonel, qui apprend à accepter la schizophrénie qui consiste à désapprendre les expériences particulières et récentes de certains, dans les Balkans, en Afghanistan ou en Haïti, expériences qui contredisent les attentes d'un *panoptisme* quasi parfait, d'un âge d'or à venir de la planification d'inspiration jominienne et positiviste permettant, en souplesse, la convergence interarmées, interagences, multinationale...

La révolution dans les affaires militaires, et le concept de transformation qui en est la cristallisation portent donc bien les marques de la culture américaine qui en est le berceau : le fondement d'une avancée technologique assurerait la pérennité d'une suprématie dans le cadre de conflits essentiellement symétriques, de haute intensité, bien démarqués des opérations autres que la guerre. Et cette avancée technologique associée à la maîtrise de l'information pourraient, le cas échéant, générer une « asymétrie positive » face aux menaces asymétriques. Or, l'engagement dans des milieux physiques et humains complexes dans la durée, au contact, dans l'incertitude après les événements du 11 septembre 2001, en Afghanistan et surtout en Irak, va provoquer un mouvement interne et externe de remise en question des prémices de la révolution dans les affaires militaires dans la société militaire américaine.

### **La genèse de la contre-révolution dans les affaires militaires : vers une transformation de la transformation**

Une dynamique d'origine externe et interne de remise en cause des principes de la révolution dans les affaires militaires s'est mise en place progressivement, à mesure qu'une part de plus en plus importante des forces armées américaines s'engageait, dans la durée, dans des conflits dont la nature et la perception ont évolué sensiblement au cours des cinq dernières années.

Cette remise en cause connaît plusieurs étapes, à partir de l'événement fondateur que constituent les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Les prémices de ces évolutions sont sensibles dès la prise en compte des premiers enseignements des opérations en Afghanistan : l'opération *Anaconda* en mars 2002 dans la vallée de Shahi Kot à la frontière afghano-pakistanaise souligne en effet les limites de la coopération interarmées et du renseignement d'origine technique... La difficulté essentielle venant du fait que les capteurs techniques ne peuvent saisir les intentions hostiles de populations que rien ne distingue, a priori, de populations innocentes – phénomène bien connu de toute situation de guérilla mais qui avait été oublié à la faveur du « techno-centrisme » de la transformation. Une deuxième

étape peut être décelée au moment même de l'invasion de l'Irak par les forces américaines au printemps de 2003. Au bout d'une semaine de combat, le général Wallace, commandant le 5<sup>e</sup> corps, et qui coordonne au niveau opératif la manœuvre aéroterrestre, déclare, non sans inquiétude, que l'ennemi « réel » ne correspond pas à l'ennemi envisagé dans le cadre de la planification. Cet ennemi, essentiellement les unités de « Fedayin », utilise de manière délibérée des techniques de combat de guérilla et se démarque de l'adversaire plus coopératif rencontré une décennie auparavant. Ayant tiré les enseignements du passé, il évite, autant que faire ce peut, les engagements frontaux et se concentre sur les éléments logistiques plus vulnérables des forces de la coalition. Il est plus attentif aux perceptions psychologiques dans les populations du théâtre et du « village médiatique » mondial qu'aux effets militaires physiques proprement dits.

Enfin, même si la coalition décrète une victoire unilatérale sur l'adversaire irakien, lorsque le Président Bush déclare la fin des opérations majeures sur fond de bannière « mission accomplie », sur le pont du porte-avions *USS Lincoln* le 2 mai 2003, le conflit se poursuit, la coalition revenant régulièrement sur la typologie à donner aux opérations : de stabilisation, de contre-insurrection, d'action anti-terroriste, de prévention de guerre civile...

Il y a donc une remise en cause externe des principes mis en avant par la révolution dans les affaires militaires et les réalisations de la transformation : l'ennemi, d'ailleurs pluriel, engagé dans ce duel, utilise à son profit les asymétries portées par les présuppositions de la révolution dans les affaires militaires : l'accent porté sur la précision n'a plus guère de sens si l'on ne peut déterminer qui est l'adversaire. De même, l'accélération du cycle de décision perd de sa pertinence, dès lors que l'ennemi choisit délibérément non pas d'accélérer mais de ralentir ou de rendre *asynchrone* la fréquence d'une action qui n'a pas nécessairement besoin de l'étroite coordination d'un « système de systèmes » pour demeurer efficace. C'est, en fait, la dichotomie entre action de guerre et action de stabilisation, fondement culturel de la ram, qui est remise en question : les pertes et le niveau de violence lors de la phase « de haute intensité » sont plus faibles que lors de la phase de « stabilisation ». L'imposition de la décision sur un adversaire qui, rationnellement, « aurait dû » accepter sa défaite et se soumettre s'avère

beaucoup plus complexe que les présuppositions de la planification ne l'envisageaient.

Pour les jeunes officiers formés à la dialectique de la supériorité de l'information, chargés d'être les disciples dans les forces de la « rupture dans l'histoire militaire », le choc est rude : l'équivalent des « rapports sur le moral » des officiers subalternes en 2004 et 2005 indiquent des jugements particulièrement sévères sur la formation reçue : les jeunes officiers s'indignent que rien ne les aient préparés à prendre des initiatives de maire de village, ou, plus généralement, à prendre des responsabilités sortant du cadre strict de leur compétence militaire technique. D'autres se demandent si cela est bien le rôle d'une force armée que de se confronter aux « menaces asymétriques ». À leur tour, à l'été 2004, les chefs de corps et commandants de brigade critiquent la formation reçue au *Command and General Staff College*, perçue comme manquant de pragmatisme, trop longue et inadaptée au contexte d'emploi réel. C'est donc l'occasion d'une véritable remise en cause, interne celle-ci, des progrès envisagés dans le cadre de la révolution dans les affaires militaires.

Cette remise en cause peut être qualifiée de contre-révolution dans les affaires militaires, en ce sens qu'elle s'effectue, parfois à l'excès, contre les principes du paradigme précédent. Ainsi, constatant que la doctrine des forces terrestres américaines apporte plus d'obstacles que de solutions aux charades afghanes et irakiennes, le commandement de l'US Army, mais aussi, quoi que partant de moins loin, celui du Marine Corps<sup>6</sup> décident de « remettre à plat », institutionnellement, le triptyque doctrine-entraînement/formation-équipement.

L'idée même de longue guerre, utilisée désormais pour désigner l'ensemble des engagements opérationnels actuels des forces américaines dans la « guerre contre le terrorisme », dont les opérations en Irak et en Afghanistan, dément les préceptes « d'opérations rapides et décisives<sup>7</sup> », sous-tendue par les principes de la révolution dans les affaires militaires : personne au Pentagone ne croit plus que les engagements actuels et futurs dans le contexte actuel puissent être « rapides et décisifs »...

6. Culturellement, le Corps des Marines se définit par rapport à deux types d'opérations : les opérations amphibies et les « petites guerres » – actions d'ampleur limitée, guérilla, actions de stabilisation dans lesquelles il a été engagé depuis sa création.

7. Rapid Decisive Operations, concept d'emploi des forces terrestres publié en 2001, fondé sur les principes du *See First, Understand First, Act First* (« voir en premier, comprendre en premier, agir en premier »). Voir [www.dtic.mil/doctrine/jel/other-pubs/jwfc/pam1.pdf](http://www.dtic.mil/doctrine/jel/other-pubs/jwfc/pam1.pdf)

Le concept de rupture lui-même est remis en cause par le général Schoomaker, chef d'état-major de l'armée de terre américaine depuis le printemps 2003... Il s'agit désormais de mettre le plus vite possible à la disposition des troupes les technologies disponibles sans attendre la cohérence d'ensemble du système de système. Ce qui revient à accepter l'idée qu'en fait de rupture il y a un processus continu d'adaptation dont le paradigme n'a pas fondamentalement évolué... Le concept de FCS, régulièrement revu à la baisse dans ses prétentions au cours des trois dernières années, peine désormais à trouver sa justification dans le cadre de la longue guerre.

Du point de vue doctrinal, les forces terrestres en viennent à questionner la distinction faite entre guerres régulières et « conflits irréguliers » : si les conflits irréguliers utilisant toutes les formes de violence « sans limites » deviennent la norme... qu'advient-il de la « règle » ? De fait, le général Schoomaker a spécifiquement demandé au commandement de la doctrine et de l'entraînement de centrer sa réflexion sur la pertinence de la notion de « conflit irrégulier ».

Il en va de même de l'entraînement, puisqu'il s'agit, pour toutes les forces d'active et de réserve, de se focaliser pratiquement exclusivement sur le combat de contre-guérilla en Irak et en Afghanistan. Ainsi les centres d'entraînement nationaux (Fort Irwin, Californie, Fort Polk, Louisiane), naguère spécialisés dans l'entraînement au combat de haute intensité ont-ils été totalement réaménagés pour permettre un entraînement uniquement orienté vers la préparation des brigades avant leur déploiement en Irak, et dans une moindre mesure en Afghanistan.

S'agissant de la formation des cadres qui, on l'a vu, constitue souvent un bon révélateur des priorités du moment, force est de constater une réorientation complète du programme du Command and General Staff College, sous l'impulsion du général Petraeus, ancien commandant de la 82 Airborne Division en Irak, pour préparer les jeunes commandants à « penser l'asymétrie », à comprendre les techniques et procédés de contre-guérilla et à maîtriser davantage l'intelligence de situation culturelle que la maîtrise des systèmes d'information conçus en vue d'un combat de haute intensité qui ne peut pas être la priorité du moment.

Au total, le mouvement engagé, à la fois pour des motifs externes (applications de stratégie de contournement de la supériorité du tandem renseignement-frappe) et des motifs internes (prise de conscience de l'inadéquation des cadres conceptuels, savoirs et procédures aux problèmes à traiter), se traduit d'une part par une remise en cause de plus en plus insistante, au sein de l'institution, et singulièrement dans les forces terrestres américaines, concernées au premier chef par les engagements, de concepts et de doctrines considérés comme trop marqués par les attentes de miracles technologiques. Il se traduit d'autre part par une réflexion renouvelée sur l'usage de la force dans un cadre asymétrique pour faire face à des niveaux de violence sans commune mesure avec les normes établies, dans les années 1990 dans le cadre des opérations de stabilisation et de maintien de la paix. Pour autant, en affichage et pour des motifs parfois éloignés de la rationalité opérationnelle, les concepts de transformation évoluent peu. C'est en particulier le cas lorsqu'ils sont analysés au travers de l'otan, tant le dialogue sur l'interopérabilité contribue à donner l'illusion de la continuité.

### **Vers le malentendu ou la saisie de l'opportunité d'une convergence des doctrines ?**

Que faut-il déduire, pour notre défense, si l'on accepte l'idée de cette mise en place d'une contre-révolution dans les affaires militaires chez nos alliés américains, dans l'esprit de leurs soldats et bientôt de leur doctrine ? La France connaît bien, de par son histoire, les risques engendrés par le développement d'une doctrine et des moyens décorellés du problème stratégique majeur du moment. Il ne fait pas de doute que les systèmes hydrauliques des systèmes de fortification de la ligne Maginot, clef de la manœuvre retardatrice française de 1940, étaient bien supérieurs à ceux lui faisant face sur la ligne Siegfried. C'est bien ce syndrome d'une réponse perfectionnée à une question qui ne se poserait plus qu'il convient d'éviter aujourd'hui – le droit à l'erreur n'étant pas une option envisageable pour nos armées, au regard des conséquences et des investissements induits par les décisions de préparation de l'avenir à prendre.

Mais, de manière plus positive, il faut voir au contraire toute l'opportunité qu'il y a à saisir une interopérabilité réelle avec nos partenaires, fondée sur des éléments majeurs de notre culture et de notre histoire militaire. La demande de nos alliés est d'ailleurs forte dans ce domaine et devrait nous inciter à prendre davantage confiance dans nos capacités à formuler de manière plus délibérée et volontariste les éléments d'une doctrine et d'une formation des cadres, nécessairement soutenus, mais non enchaînés, par des équipements et des structures adaptés. Examinons donc plus en détail cette croisée des chemins entre le risque de l'entretien d'un malentendu et celui de la saisie de l'opportunité d'un enrichissement mutuel de doctrines adaptées aux défis de notre temps.

Les risques d'un enfermement dans une logique de « système de systèmes », nécessairement fermée, dont la pertinence, même aux fins d'interopérabilité, n'est plus avérée, sont triples : un risque de décalage entre l'outil et le besoin, un risque budgétaire et un risque sur le « capital humain », qui demeure la force principal de nos armées.

Vouloir, à toutes fins, intégrer nos forces de toute nature par un système d'information sans rupture relève du fantasme tant qu'une réflexion de fond n'a pas été menée sur la nature de ce que constitue l'information pertinente dans le contexte des crises actuelles. Pour l'heure, et malgré l'affirmation du contraire, il faut bien constater que le débat, parce que la technologie y joue un rôle majeur et tend à précéder la réflexion sur les fins et les moyens, reste focalisé sur les plates-formes et sur la « plomberie de l'information ». Or cette information demeure cantonnée au domaine physique, dont les conflits asymétriques récents nous montrent assez toute l'insuffisance. Il existe donc un risque non négligeable de perte d'efficacité et de réactivité, si l'exercice du commandement se transforme progressivement en exercice de contrôle de gestion, dans lequel les échelons d'exécution et l'état-major serviraient d'abord à renseigner des indicateurs, qui perdraient *de facto* leur pertinence. Le besoin, lui, demeure. Ce besoin, c'est d'abord celui de percer les capacités et les intentions d'un ou d'adversaires d'une complexité sans rapport avec « l'ennemi d'exercice » agissant dans un cadre strictement rationnel et normé.

Ce risque est bien sûr aussi d'ordre budgétaire. Il faut constater qu'il s'agit, pour la France du moins, d'un jeu à somme nulle en termes budgétaires. En fait, il faut véritablement se demander si les investissements considérables à consentir dans le domaine de la numérisation « intégrale » sont compatibles, financièrement parlant, avec ceux qui sont nécessaires pour s'adapter aux conflits actuels en termes de formation et d'entraînement, de structure, d'organisation, de moyens, de doctrine. Il n'y a plus guère de place pour des ballons d'essai sans garantie de résultat, d'autant plus coûteux que la logique système de systèmes induit, par nature, la nécessité d'investissements lourds pour garantir la cohérence d'ensemble du programme. Le choix est dès lors simple : s'agit-il de se donner les moyens d'affronter, avec succès, les vraies crises dans lesquelles nous serons engagés, ou de faire un pari sur la recherche d'une supériorité qui ne pourrait donner sa vraie mesure que dans le cas très hypothétique d'affrontements symétriques « conventionnels » ?

Il s'agit enfin d'une menace sur le « système d'hommes » que représente toute force armée. Ce système d'hommes est fondé sur un certain nombre de principes qui révèlent notre culture militaire spécifique. Humanisme, subsidiarité, large degré d'initiative consentis aux plus bas échelons d'exécution et fondée sur une formation militaire générale approfondie sans comparaison dans les armées étrangères, intégration de la problématique militaire, à tous les échelons, dans une problématique plus large. Ce système, à l'aune de notre longue histoire, reconnaît la complexité inhérente à tout conflit humain. Réduire les conflits à la gestion de vecteurs ou d'indicateurs remettrait en cause, à *contretemps*, notre culture militaire en ce qu'elle a de plus précieux.

Or cette même culture fait l'objet d'un regain d'intérêt, outre-Atlantique, dont nous percevons très mal l'ampleur pour de mauvaises raisons.

Qui sait, ainsi, que l'ouvrage de référence obligatoire pour l'étude des modes d'action de contre-guérilla dans les écoles de guerre américaines est l'œuvre d'un officier français<sup>8</sup> ? La mission militaire de l'ambassade de France à Washington est depuis plusieurs années régulièrement invitée à présenter l'expérience

8. David Galula, *Counter-Insurgency Warfare*, Praeger, 1962. Ouvrage non traduit en français.

française en matière de gestion des conflits de basse et moyenne intensité. Il existe pourtant une réticence certaine à le faire, tant nous craignons de donner de mauvaises leçons d'un passé dont les plaies sont encore ouvertes. Or, au fond, les militaires américains redécouvrent dans la douleur la qualité du système d'hommes décrit ci-dessus. Il ne tient qu'à nous, sans frilosité, de souligner que, malgré les erreurs commises (qui sont autant de leçons apprises), ce sont bien ces fondements d'humanisme, de maîtrise de la force et d'intégration des données militaires dans un cadre plus vaste, et ce jusqu'aux plus petits échelons, qui sont les véritables clefs de l'emploi des forces dans les crises actuelles et à venir.

L'ouverture d'un dialogue plus large et un retour sans honte sur les fondements de notre culture militaire nous offriraient d'ailleurs l'opportunité de mieux prendre en compte l'expérience réelle de nos alliés américains dans les conflits actuels, et de réaliser qu'il y a plus que les seuls modes d'action de « stabilisation » essentiellement hérités de l'expérience des Balkans et des opérations de maintien de la paix des années 1990. En cherchant à transmettre notre expérience du passé, nous pourrions en redécouvrir la pertinence pour l'avenir.

D'un concept fondé sur la traduction, dans le monde militaire, des évolutions techniques liées au fait numérique, et sans doute un peu rapidement qualifiées de révolution, ou de rupture dans l'histoire militaire, la transformation dans les armées américaines a dû se confronter à la complexité des « vraies guerres » de l'après guerre froide. Aux espoirs prométhéens d'une levée du brouillard de la guerre et d'une maîtrise globale de l'information a succédé, dans les cœurs et les esprits de la société militaire américaine, si ce n'est dans ceux des industriels de l'armement, l'impérieuse nécessité d'un retour au pragmatisme, à la faveur des conflits difficiles de la longue guerre. Les leçons tirées par notre allié soulignent de fait la pérennité des principes qui fondent notre culture militaire nationale : l'humanisme, la prise en compte de la complexité intrinsèque, ouverte, des conflits, la culture d'un sens de l'initiative fondé sur une solide formation militaire et générale. Il nous appartient d'en tirer à temps les leçons de façon pragmatique et de ne pas céder à l'esprit de système qui, plus d'une fois, a desservi les armées de notre nation. ■

Note de la rédaction

La revue *Inflexions* n'est pas réservée aux officiers de l'armée de terre, notamment sur un sujet tel que l'action militaire et l'action de police. Il a donc paru opportun de publier la réflexion commune d'une universitaire et un colonel de gendarmerie d'une part et le témoignage d'un policier, de surcroît, universitaire d'autre part.

BERTRAND CAVALLIER ET ANNE MANDEVILLE<sup>1</sup>

## LA RENAISSANCE DU SYSTÈME MILITAIRE COMME ACTEUR ESSENTIEL DE LA FONCTION DE POLICE GLOBALE CONTEMPORAINE

LE « NOUVEL ORDRE MONDIAL » SANCTIFIÉ EN 1989 APPARAÎT AUJOURD'HUI COMME UN DÉSORDRE GÉNÉRALISÉ ET CARACTÉRISÉ PAR DEUX TENDANCES LOURDES ET COMPLÉMENTAIRES : LA MONDIALISATION, NOTAMMENT DE LA VIOLENCE ET DE LA MENACE, ET L'INTERPÉNÉTRATION TOUJOURS PLUS PROFONDE DE CE QU'IL ÉTAIT AUTREFOIS CONVENU D'APPELER L'INTERNE ET L'EXTERNE.

En conséquence, la question de la « police », dans son sens le plus général, remonte à la conscience politique à la fois étatique et mondiale comme la question centrale. Il s'agit bien pourtant de la « première » fonction politique, mais on peut dire qu'elle était, pendant la guerre froide, en quelque sorte passée au second plan, au niveau international d'une part en raison de la configuration de ce système international (équilibre bipolaire), et au niveau interne d'autre part, en raison d'une structuration relativement « ordonnée » des conflits autour de l'affrontement idéologique entre capitalisme et communisme dans des États souverains, et accompagnée d'un niveau de violence et de criminalité relativement modeste au regard des menaces d'aujourd'hui.

**L'enjeu politique d'aujourd'hui est donc comment « policer » un monde en désordre ?**

Cela implique de redéfinir cet ordre et de poser la question du choix des moyens de le maintenir, à savoir le choix d'un « système » de police, c'est-à-dire des **instruments de force** pour l'imposition du respect des règles de ce nouvel ordre, aux

1. Ce texte est le résultat d'un travail de réflexion, de recherche et de rédaction communes d'un militaire et d'une universitaire. Expérience rare et difficile, mais aujourd'hui appelée de leurs vœux par nombre de praticiens de la résolution des conflits. Voir l'article du général Gaviard, « Les américains ont-ils une stratégie de crise en Irak ? » *Le Figaro*, 4-5/11/06, p. 16.

plans interne et international. Ainsi posée, cette question de la police renvoie aujourd'hui à une préoccupation renouvelée pour le problème fondamental de la relation entre le militaire et le policier en tant qu'instruments de force, entendus dans leurs dimensions fonctionnelle, organique et culturelle respectives.

C'est à notre sens dans ce cadre général qu'il faut aborder la problématique centrale de ce débat sur « l'action de police » et « l'action militaire ».

Notre idée est que le **système militaire** est en voie de s'imposer à nouveau comme l'acteur majeur de la fonction de police, au point d'englober et de restructurer l'action de police, sous l'effet d'un double phénomène : la mutation de la fonction de sécurité dans le cadre d'un rapport rénové entre sécurité et défense, sécurité intérieure et sécurité extérieure ; mais aussi la nature extensive de l'action de police dans les relations internationales.

Au-delà du paradoxe, la fonction de police, appréhendée dans ses nouvelles exigences et son nouveau périmètre, réactive l'action du système militaire qui prend une nouvelle cohérence, que permettent notamment la mise en synergie nouvelle et progressive des différentes composantes qui le constituent, et qui met en lumière la pertinence de la culture militaire. Le système militaire doit ainsi être entendu comme acteur d'une fonction centrale et globale visant à garantir la défense d'intérêts nationaux et de valeurs qui sont constitutives de la prééminence de l'État de droit et de la démocratie. Ainsi entendu, le système militaire, autrefois perçu comme outil d'exception quasi exclusivement dédié à l'ascension aux extrêmes – à l'exception notable de la gendarmerie –, s'impose aujourd'hui davantage comme un outil de stabilisation et de normalisation. Il n'a d'ailleurs jamais été exclu totalement, quel que soit le système politique (et encore moins dans le système international), de la fonction de police au sens où nous l'entendons.

La compréhension de ce phénomène de renaissance de l'acteur militaire dans la fonction de police appelle une analyse globale ou systémique, qui intègre tant les facteurs politiques que juridiques et sociologiques.

Un préalable s'impose : que recouvre le terme « militaire » ?  
Que signifie le terme « police » ?

Nous proposons d'entendre par « le militaire » ou le « système militaire », l'ensemble régi par le statut militaire, organisé sur des principes militaires, et animé par la culture militaire, cette dernière ayant dans notre perspective une importance majeure. S'agissant de la France, le système militaire correspond aux « forces armées », et relève, au moins sur le plan organique, du ministère de la Défense. Le terme « forces armées » recouvre les armées de terre, de l'air, de mer et la gendarmerie<sup>2</sup>.

La définition du militaire que nous proposons désigne un ensemble d'hommes, de structures, de normes et de valeurs, mais aussi d'interactions entre ces éléments, qui font sa spécificité. L'action militaire peut ainsi être préalablement définie comme l'action des militaires, objectivée par une culture spécifique, à notre sens irréductible, dans son expression morale, sociologique et organisationnelle.

Le terme « police » signifie à l'origine administration de la cité. L'action de police vise à préserver la tranquillité et l'ordre public, protéger les personnes et les biens. C'est à l'ordre interne que se réfère la définition « organique » de la police, c'est-à-dire un ensemble d'hommes et de femmes à statut civil remplissant la fonction de police. Cette définition relève d'une confusion entre la fonction et les acteurs remplissant celle-ci, le terme « police » ayant évolué pour désigner également une institution chargée de fonctions de police, soit pour la France par exemple la police nationale mais également les polices municipales ; au Royaume-Uni, le terme « police » a d'ailleurs un sens essentiellement organique.

Il est cependant clair que l'on ne peut retenir une définition organique de la police. La seule définition valable est fonctionnelle, étant donné le grand nombre d'organes variés qui remplissent cette fonction dans les systèmes politiques. L'action de police, expression essentielle de la fonction de police au sens le plus général (c'est-à-dire le sens du *policing* anglais, qui est la traduction moderne de la fonction ancienne de « maintien de la paix publique »), a donc une vocation très générale dans le sens où elle contribue à la régulation sociale au travers notamment de l'emploi de la force au service de la norme, de l'ordre, mais aussi au travers de la diffusion et du rappel de cette norme, et pas seulement juridique : cette conception de la police est celle de la réso-

2. Le ministre de l'Intérieur a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises que « la gendarmerie continue d'appartenir aux forces armées », *Discours de M. Sarkozy, 14es rencontres de la gendarmerie, Montluçon 21/11/2002.*

lution des conflits. En ce sens, l'analyse systémique internationale est pertinente, car il s'agit de penser l'usage de la force en tenant compte de la réalité en mutation qui est la nôtre et de l'émergence d'un nouveau système politique international, à savoir un espace politique possédant une logique et des règles spécifiques, constituant un « ordre », même si celui-ci est constamment fluctuant et redéfini. Cette perspective n'est pas nouvelle, mais elle voit sa légitimité aujourd'hui renforcée par la réalité de l'usage de « gendarmes internationaux » pour le règlement des conflits aux endroits les plus divers du système international<sup>3</sup>.

Le xx<sup>e</sup> siècle, pourtant marqué profondément par les conflits les plus meurtriers que l'histoire ait jamais connus, reste paradoxalement caractérisé par l'effacement du militaire dans les régimes démocratiques occidentaux. La rétrogradation de l'autorité militaire dans la planification et la gestion des crises est l'un des éléments les plus révélateurs de ce phénomène. Celui-ci peut être considéré comme conforme à la logique d'une maturité démocratique du fonctionnement étatique, celle de l'incontestable principe de la suprématie de l'autorité civile. Cette conception du fonctionnement politique démocratique a cependant été systématisée dans le dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle, notamment par les sciences sociales (essentiellement anglo-américaines), comme relevant de la nécessité d'une dépolitisation totale de l'instrument militaire, dans le sens à la fois d'un éloignement des affaires de la cité et de la théorisation d'une fonction purement guerrière (dans le sens de la guerre dite conventionnelle) ; cette conception a été fortement médiatisée, notamment à la suite des traumatismes engendrés par la guerre du Vietnam, et, assurément lié, du passage par les États-Unis à l'armée professionnelle. Huntington théorisait ainsi en 1957 un corps d'officiers professionnels parfaitement « apolitique<sup>4</sup> ». Dans cette conception, une armée démocratique est une armée qui fait et se prépare à la guerre, et à laquelle on dénie tout statut d'**acteur** de la politique publique, cette qualité étant réservée au *leadership* politique civil<sup>5</sup>.

La vision de la fonction de police comme fonction par essence civile appuie donc la légitimité de l'action des « forces de police » par opposition à la force militaire **sur une nature considérée comme intrinsèquement démocratique du civil par rapport au militaire** ; cette doctrine repose également sur

3. « Plus que des « soldats de la paix », les troupes sous mandat de l'ONU sont des « gendarmes de la paix » qui constituent des « forces de sécurité » dont la culture dominante est celle du maintien de l'ordre », J. Thouvenin, « Quelles ressources pour quelles missions ? Le cas français », Actes du colloque *Métamorphose des missions, le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention*, Documents du C2SD, C2SD, 06/94.
4. Voir *The Soldier and the State*, op. cit., et aussi du même auteur, « Officership as a Profession », in M. M. Watkin ed., *War, Morality, and the Military Profession*, Westview Press, 1981.
5. Sur la relation entre « maturité politique » et non intervention des militaires en politique, voir l'incontournable ouvrage de S. Finer, *The Man on Horseback*, Peregrine Books, 1976.

une compréhension faussée du concept et de la réalité de la gendarmerie, qui s'apparente bien davantage à la définition de la police que nous avons adoptée.

C'est ce recul global du militaire au XX<sup>e</sup> siècle, processus très complexe aux conséquences considérables, que nous examinerons dans une première partie.

Mais le siècle naissant annonce selon nous **un renversement tout aussi significatif : la réhabilitation du militaire**. Celle-ci est facilitée, voire déterminée par de nouvelles réalités. L'action militaire réinvestit le champ global des interactions individuelles et collectives, intraétatiques et interétatiques, dans un processus de reconsidération globale de la fonction de police. C'est ce phénomène que nous analyserons dans une seconde partie. Ce processus fait d'ailleurs partie, à notre avis, d'un mouvement général de reconsidération du rôle des « professionnels » dans la politique publique, et qui ne touche pas seulement l'espace politique français. Aujourd'hui, la participation des militaires au processus de prise de décision politique, dans le cadre de l'équilibre constitutionnel, est rediscuté de façon très sérieuse aux États-Unis, à la lumière des problèmes posés par la planification et la conduite de la guerre d'Irak. Dans un article très récent du *Journal of Military Ethics*, Ulrich et Cook proposent ni plus ni moins qu'une « nouvelle approche des relations civilo-militaires démocratiques, qui respecte les contraintes et le pouvoir constitutionnels tout en rééquilibrant les contributions de tous les acteurs légitimes de la sécurité nationale en vue de la promotion du succès stratégique<sup>6</sup> ».

## **Les fondements du paradigme civil de la fonction de police**

L'idée que la force civile est supérieure à la force militaire pour le règlement démocratique et non violent des conflits (par opposition à la guerre) n'est pas un point de vue nouveau. Il a cependant fait l'objet d'une expression idéologique particulièrement élaborée dans les régimes occidentaux européens dans la période qui va de l'après-guerre aux années 2000.

« Guerre impossible, paix improbable » : la célèbre formule d'Aron résume bien la situation de la guerre froide qui fige les

6. M. P. Ulrich & M. L. Cook, « US Civil Military Relations since 9/11 : Issues in Ethics and Policy Development », *Journal of Military Ethics*, Vol. 5, No. 3, 2006, p. 162.

appareils militaires dans le cadre du dogme de la dissuasion nucléaire. Cette période correspond par ailleurs à une phase de progrès économique sans équivalent qui conditionne, nonobstant les événements de Mai-68, une évolution sociétale assez harmonieuse. Parallèlement, le fait militaire est perçu comme très éloigné géographiquement. À l'évidence, il n'est plus situé au cœur de la cité. La crise algérienne mobilisera bien sûr une grande partie de la jeunesse française sous les drapeaux, pour des opérations qualifiées officiellement de « maintien de l'ordre ». Mais la conscience métropolitaine oubliera très vite cet engagement pourtant massif de nature militaire.

La chute du mur de Berlin précipite en France une diminution drastique du format des armées, déjà bien initiée. La dissolution de très nombreux régiments est prononcée sur l'autel des « dividendes de la paix ». En ce sens, cette période consacre une rupture dans l'histoire de France puisqu'on touche à l'essence même du régime républicain fondé par la révolution, reposant sur le soldat citoyen. Fortement stimulé par l'antimilitarisme des élites intellectuelles et politiques, elle débouche sur une « démilitarisation » du corps social, accompagnée par une démilitarisation du territoire. Le « militaire » n'est plus une norme englobée dans une conception généralement partagée de la société, mais un référent de marginalité, d'exception, suscitant le désintérêt ou l'aversion. Le discours sur le passage à la professionnalisation est d'ailleurs appuyé sur un constat supposé d'éloignement de plus en plus grand de la jeunesse française du système militaire.

La relativisation politique du militaire est aussi d'une certaine manière consubstantielle à la perspective même qui sous-tend la construction de l'Europe, fondée sur l'économie. L'imbrication des économies des pays adhérents doit contribuer à rendre impossible la guerre. Instrumentalisation de l'économie au profit du politique, le processus participe également, selon la théorie développée par Joseph Nye<sup>7</sup>, d'une conversion de puissance. L'Europe affirme sa puissance par sa vitalité et sa dimension économique. C'est là son principal levier d'influence, pour ne pas dire de contrainte. Cette théorisation du rôle central de l'économie dans le discours politique n'est pas sans conséquence sur une nouvelle hiérarchisation des référents qui contribue à instaurer dans le mental individuel et

7. Joseph S. Nye, *Bound to Lead. The Changing Nature of American Power*, Basic Books, NY, 1990.

collectif, sur fond d'épuisement progressif des idéologies, le primat des valeurs matérielles et de l'individu.

En parallèle, la fin du XX<sup>e</sup> siècle est marquée très fortement par la remontée de la croyance en la possibilité de la formation d'une véritable « communauté internationale » appuyée sur des institutions et des normes communes en vue de la coopération et de l'harmonisation des relations juridiques, sociales et économiques, et de l'avènement enfin possible de la « paix par le droit ». L'Europe est à l'évidence l'un des fers de lance de la diffusion de cette conception « idéaliste » des relations internationales, au point d'inspirer des théorisations de la puissance et du règlement des conflits **en dehors de toute considération de force**, et en particulier de l'utilisation de la force armée<sup>8</sup>.

S'agissant du périmètre français, l'analyse des grandes fonctions stratégiques de la défense nationale définies par *Le Livre blanc sur la défense* de 1994 conduit à s'interroger sur l'adaptation et la pertinence de l'outil militaire. En effet, si la fonction dissuasion apparaît intangible, le débat peut être ouvert sur les trois autres fonctions : la prévention, qui relève principalement de la diplomatie ; la projection, à propos de laquelle on constate que la baisse drastique des budgets entame sérieusement la capacité opérationnelle ; la protection enfin. Celle-ci souffre d'un épuisement des concepts et notamment celui de la défense opérationnelle du territoire. La protection « concerne principalement la défense aérienne et spatiale et la lutte anti-missiles, ce qui réduit finalement la protection à une « défense aérienne élargie » de haute technologie applicable au territoire national et aux forces déployées à l'extérieur<sup>9</sup> ».

De manière générale, en réaction à son infériorisation sociale, conséquence logique de son repli fonctionnel et sociétal, le système militaire privilégie alors une stratégie de l'ouverture qui confine parfois à une dénaturaison, l'objectif étant de coller à la société civile, de s'inspirer du fonctionnement de la fonction publique mais aussi des entreprises, d'adopter le vocabulaire et les normes des institutions sociales. Cela est incontestablement la démarche de l'armée américaine dès la fin des années 1970, puis de l'armée britannique. Cette double « subversion culturelle », selon l'expression des auteurs d'un pamphlet virulent<sup>10</sup>, participe sans aucun doute de ce phéno-

8. Voir à cet égard l'ouvrage de Zaki Laidi, *La Norme sans la force*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2005.

9. Bertrand Cavalier, « Pour une nouvelle approche de la protection », *Revue de la gendarmerie nationale* N°197, 4e trimestre 2000, p.184.

10. Gerald Frost (dir), *Not Fit to Fight: the Cultural Subversion of the Armed Forces in Britain and America*, The Social Affairs Unit, 1998.

mène des relations civilo-militaires décrit par Huntington en termes de « maximisation du pouvoir civil<sup>11</sup> » dans la démarche de contrôle du militaire par l'autorité civile dans une société démocratique. Cet auteur note en effet que « tout système de relations civilo-militaires comprend un équilibre complexe entre l'autorité, l'influence et l'idéologie des forces armées, et l'autorité, l'influence et l'idéologie des groupes non militaires. [...] Les institutions militaires de toute société sont ainsi structurées par deux forces : un impératif fonctionnel découlant des menaces pour la sécurité de cette société, et un impératif sociétal provenant des forces sociales, des idéologies et des institutions dominantes de cette société<sup>12</sup> ». En appliquant la formule forgée par Huntington, on peut dire que l'impératif sociétal a pris le pas sur l'impératif fonctionnel et explique ces tentatives de modelage du système militaire sur la société civile.

La formation est l'un des domaines privilégiés de la prise en compte de ce dernier impératif qui peut prendre la forme d'une condamnation des valeurs militaires traditionnelles, jugées obsolètes et contre-productives. On assiste alors à des tentatives de « civilianisation » des modes de comportements et de l'idéal de vie. Dans la communauté militaire, l'impact de la civilianisation touche de manière particulière la gendarmerie, à propos de laquelle elle a suscité d'âpres débats. Ce phénomène n'est pas, sous l'effet d'amalgames, sans conséquence sur l'idée nouvelle que certains militaires se font de leur institution ainsi que, pour les gendarmes, de la conception du lien qui les unit avec la gendarmerie. De plus, au-delà du recalage sociétal de la communauté gendarmique, mais dont on peut considérer qu'il peut en procéder, se développe un mythe qui remet en cause la pleine légitimité de cet acteur militaire majeur agissant dans l'ordre interne. En effet, alors que la sécurité est surtout comprise comme relevant des actions de police, celles-ci sont elles-mêmes assimilées au modèle institutionnel posé comme paradigme : la police de statut civil. On a pu en effet constater ces dernières années, notamment à la faveur de la construction européenne et de la réflexion sur son espace de sécurité, une montée de la définition organique de la police et la mise en avant d'une conception idéologique spécifique de cette fonction, appuyée sur le raisonnement déjà décrit plus haut à propos des nécessités de la « police démocratique ».

11. *The Soldier and the State*, Harvard University Press, *op. cit.*, p. 80.

12. *Ibidem*, p. 2.

C'est ainsi, au-delà de l'effacement du militaire, ni plus ni moins qu'une **remise en question du militaire dans son engagement traditionnel dans l'action ou fonction de police** que soulèvent les interrogations qui pèsent sur le devenir de la gendarmerie, qui est pourtant la plus ancienne institution chargée de missions de police.

Ce phénomène découle de plusieurs facteurs : tout d'abord, l'impact de l'environnement sociétal dont les nouveaux impératifs tendant à l'épanouissement premier de l'individu se posent en contradiction avec les vertus militaires traditionnelles qui gouvernent la gendarmerie. Certaines mesures prises, ainsi légitimées, obligent à une réorganisation profonde du service.

Le deuxième facteur est « l'idéologie » ambiante qui légitime et encourage le modèle de police civile. Cette idéologie est véhiculée par de nombreux acteurs, qu'ils soient universitaires, politiques, ou professionnels de la sécurité, et déployée ouvertement par nombres d'« experts » nordiques ou anglo-saxons qui ont investi les rouages des organisations internationales, au premier titre l'Union européenne, mais également le Conseil de l'Europe et l'OSCE, et relayée sur le territoire français par de nombreux syndicats de police. Cette théorie s'appuie sur de prétendues incompatibilités de l'action de police avec le statut militaire, qui seraient également fixées par des directives européennes. À cet effet, l'on évoque par exemple le *Code européen d'éthique de la police*, dont les principes ne font pourtant aucunement référence à cette idée. De même, dans le cadre des programmes financés par l'UE, les experts posent maintenant systématiquement comme préalable à l'évolution des forces de sécurité leur « démilitarisation<sup>13</sup> ». Ce discours et ces pratiques sont d'autant plus crédibles et puissants qu'ils sont sous-tendus par une idéologie très structurée qui masque des rapports de rivalité et de puissance extrêmement durs à l'intérieur même de l'UE. Soyons clairs : il s'agit de la lutte pour la prédominance en Europe du modèle français ou du modèle anglo-saxon de police, dans le cadre de la reconstruction des systèmes de sécurité des nouveaux membres. D'ailleurs, la démarche qui condamne le militaire dans l'action de police prône corrélativement l'adoption du principe de la police « communautaire », véritable mythe anglo-saxon<sup>14</sup>.

13. Voir parmi de nombreux exemples : délégation de l'Assemblée nationale à l'Union européenne, *Rapport à l'Assemblée nationale sur le processus d'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne*, présenté par M. François Loncle, député, n° 3417, 22/11/01. Voir aussi délégation de l'Assemblée nationale à l'Union européenne, *Rapport d'information sur le processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne*, présenté par M. Jacques Myard, député, qui s'inquiète également de « l'inachèvement de la démilitarisation de la police des frontières », alors que le suivi du programme phare en Roumanie est précisément piloté par la gendarmerie française.

14. Voir sur ce sujet Anne Mandeville, « Police et maintien de l'ordre en Grande-Bretagne : réflexions sur un mythe », in JL Loubet del Bayle (dir), *Police et société*, Presses de l'IEP de Toulouse, 1988, pp. 259-284.

Le troisième facteur est le sentiment de décalage entre l'évolution de la condition des civils responsables de missions de police – toujours améliorée d'un point de vue indiciare et horaire – et celle des militaires exerçant les mêmes fonctions, qui conforte l'idée d'une fragilisation de l'institution dont l'issue fatale serait la fongibilité des capacités dans un système civil.

### ▣ L'action militaire aujourd'hui : la refondation de l'action de police

Il s'agit de montrer au travers de quelques exemples la pertinence de la culture militaire en réponse aux nouvelles contraintes de l'action de police ainsi qu'au service de sa rénovation.

#### ▣ Les nouvelles dimensions et contraintes de la fonction de police au XXI<sup>e</sup> siècle.

Entre la désocialisation interne et les tentatives de socialisation externe, on observe à la fois l'incertitude et l'extension de l'action de police.

Le début du XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par la résurgence de l'histoire. La démocratie de marché n'a pu s'imposer comme antidote à cette tragédie permanente. L'époque qui s'ouvre est singulière, s'agissant notamment du monde occidental : se caractérisant à la fois par une fragilisation profonde des sociétés, l'avènement de nouvelles menaces majeures, et une imbrication entre le champ intra étatique et le champ international, elle repose la question centrale des relations civilo-militaires, notamment à propos de la fonction de police globale. En 1957, de manière extraordinairement perceptive, Huntington expliquait comment « les changements dans la technologie et dans la politique internationale se sont combinés pour faire de la sécurité l'objectif ultime de la politique, plutôt que de la prendre comme un fait acquis<sup>15</sup> ». Dans cette perspective, l'impératif fonctionnel ne peut plus être ignoré. Il formulait ainsi ce constat fondamental, qui semble s'adresser aux occidentaux du XXI<sup>e</sup> siècle : « Avant, la question était : quel schéma de relations civilo-militaires est le plus compatible avec les valeurs libérales-démocratiques [...] ? Aujourd'hui, cette question est

<sup>15</sup>. *Op. cit.*, p. 3.

remplacée par un problème plus important : quel schéma de relations civilo-militaires sera le meilleur pour assurer la sécurité de la nation<sup>16</sup> (...) ? »

### **Intensification de la violence et de la conflictualité interne aux États**

C'est aujourd'hui un lieu commun que la banalisation, voire l'esthétisation de la violence. Certains parlent même de véritables « cultures » de la violence, qui se traduiraient par une radicalisation des relations entre individus, et qui serait à la fois la cause et la conséquence de l'érosion de l'être social.

Sur un plan sociologique, il est aujourd'hui facile de constater que la délinquance a connu une croissance considérable qui remet en question le droit à la sécurité<sup>17</sup>. On doit également souligner changements dans la nature de la criminalité et de la violence. La participation croissante et majeure des jeunes par exemple, conduit à aborder le phénomène de la violence au travers de nouvelles catégorisations.

Le contexte sociopolitique peut être caractérisé par une augmentation considérable de la conflictualité interne aux États, dont l'ancienneté des origines et du développement ne doit pas cacher la spécificité des manifestations contemporaines. Ces tensions témoignent du développement d'un processus de fragmentation continu et profond, pudiquement recouvert par le voile de l'expression volontariste de « société multiculturelle » ; il s'agit d'une division en groupes qui peuvent se révéler profondément et violemment antagonistes. Ce processus de fragmentation est essentiellement à fondement ethnique, et témoigne de la montée d'une conception communautariste de la démocratie. Il s'agit d'un phénomène d'affirmation identitaire transcendant le concept de citoyenneté. En termes de sécurité et de respect de l'égalité des droits, l'unification si chèrement acquise risque de se déliter en autant de mouvances, fiefs ou autres zones de non-droit.

Cette montée en puissance en Europe de la légitimité du communautarisme<sup>18</sup> n'est pas sans lien avec la multiplication des flux transnationaux de toutes sortes, dont l'impact sur l'action de police est fondamental. L'importance du phénomène de la mondialisation des liens et des communications communautaires est évidente, notamment dans la perspective du règle-

16. *Ibidem*.

17. Évoquons l'augmentation des « atteintes volontaires à l'intégrité physique », qui sont passées en France, selon l'Observatoire national de la délinquance, de 228 030 en 1996 à 411 350 en 2005, et de 391 857 de 2004 à 2005 soit une augmentation d'environ 5 % en une seule année. Voir « Les chiffres de la délinquance », *Le Monde*, 21/09/06.

18. Voir Anne Mandeville, *Immigration Politics in France. Reflections on the Current Revisitations of Immigration Public policies in France in the European Context*. Conférence prononcée pour le Département de sociologie de l'université de Cork, 27/01/05.

ment des conflits politiques « internes » violents, à propos desquels l'idée de souveraineté étatique est en perte de vitesse, **entre autres dans la perspective d'application de la force.** On pourrait ainsi craindre que la France et les sociétés occidentales ne finissent par relever progressivement et paradoxalement dans leur ordre interne davantage du phénomène d'« anarchie internationale » que de la conception weberienne du monopole étatique de la violence légitime.

### L'environnement de l'Europe en pleine mutation

On peut identifier ici quatre données majeures et interactives : la première est la potentialisation de flux migratoires massifs vers l'Europe. Le phénomène n'est pas nouveau, mais sa dimension sur fond de déséquilibre démographique croissant est inédite, au regard, par exemple, de la spirale démographique de l'Afrique. La seconde, l'hyper-terrorisme<sup>19</sup>, est devenue structurelle. La troisième donnée est la déstabilisation ou la fragilisation de la périphérie immédiate du continent européen, c'est-à-dire au Moyen-Orient et au Maghreb, où l'échec du modèle laïque et progressiste débouche sur la référence confessionnelle comme facteur d'identité exclusif. La réintégration d'une lecture religieuse de l'histoire ouvre sur des affrontements internes à la communauté musulmane, mais aussi sur l'oppression des minorités, et enfin sur une contestation de l'Occident et de l'universalisme affiché de ses valeurs perçus comme un paravent à son néo-impérialisme. En d'autres termes, par la mobilisation des peuples, le religieux constitue de nouveau un facteur de puissance ou de conversion de puissance. Le quatrième facteur est celui de la tendance à un monde multipolaire.

Ainsi, la France et l'UE présentent des vulnérabilités critiques nouvelles, qui relèvent d'une imbrication entre menaces internes et externes. Cela nous ramène à notre perspective globale, et au choc des conceptions des relations internationales qui traduisent bien l'ambiguïté de la situation mondiale et des positions des différents acteurs du système international en matière de police globale.

La France en est un exemple particulièrement intéressant, dans la mesure où, à certains égards, elle se positionne à l'in-

19. Voir sur ce sujet François Heisbourg in *Le Monde*, 10-11/09/06 2006, p.18

térieur de l'espace politique européen, en situant son action de « protection » dans le cadre des impératifs de l'État de droit, et en affichant avec l'Union européenne une ambition de sécurité et non de puissance, ou alors de puissance défensive. Elle privilégie ainsi un recours à l'arbitrage des conflits sous l'égide de l'ONU, seule entité à même d'autoriser l'emploi de la force, lui-même entendu comme constituant l'ultime recours. Cette posture française s'est particulièrement affirmée au moment de l'intervention des États-Unis en Irak. Elle peut être considérée comme l'une des expressions parmi les plus achevées du paradigme idéaliste<sup>20</sup> des relations internationales : elle repose en effet pour l'essentiel sur l'idée de la « communauté internationale » comme acteur principal de la fonction de police, au niveau international bien sûr, mais aussi dans le cadre des crises ou désordres internes, confirmant par là le processus d'affaiblissement, voire de négation, de la règle anciennement sacro-sainte de la souveraineté étatique.

Mais la France ne s'exprime pas toujours ainsi, et la réaffirmation récente (août 2006), notamment par le ministre de la Défense, de la qualité de « grande puissance » de la France, ainsi que le jeu de celle-ci lors des développements du conflit au Liban, irait plutôt dans le sens d'une conception réaliste des relations internationales, et de la conviction de la réalité du choc de puissances, l'usage de la force restant toujours un instrument de la souveraineté française.

Ces constats aboutissent à un double constat : tout d'abord celui de **l'échec de la police sans la force**, et de la « puissance par la norme<sup>21</sup> ». En second lieu celui de l'interpénétration des champs traditionnellement différenciés de la défense et de la sécurité, s'agissant tant de la philosophie d'action que de la globalisation des parades et des réponses. Corrélativement, se révèlent une interrogation et un paradoxe : s'agissant de l'ordre interne, l'essor, l'intensité, la globalité et la complexité des vulnérabilités conduisent à une interrogation sur l'adéquation de l'action de police actuelle ; s'agissant de l'ordre externe, l'action internationale s'identifie de façon croissante à des actions de police.

Ces constats et ces interrogations appellent une réactivation et une recomposition indispensables – et déjà amorcées – de

20. Sur l'opposition actuelle des conceptions idéaliste et réaliste dans le système international contemporain, voir Robert Kagan, *La Puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Plon, 2003.

21. Voir l'ouvrage de Zaki Laidi, *La Norme sans la force*, op. cit.

l'action du système militaire, dans le but d'une refondation de l'action de police.

▮ **Le système militaire, acteur majeur de la refondation de l'action de police**

Il est bon de rappeler tout d'abord que l'action ou fonction de police fut historiquement en Occident un fait premier de l'action militaire, et cela quel que soit le modèle d'utilisation de la force. Il existe aujourd'hui en Occident deux grandes cultures de l'usage de la force pour remplir cette fonction de police, le modèle français et le modèle anglo-saxon.

Schématiquement, selon le modèle français d'aujourd'hui, que l'on peut considérer comme la résultante de trajectoires historiques variées (notamment au travers, d'une part, de l'évolution des maréchaussées de France vers la gendarmerie nationale et, d'autre part, de la transformation de la composante militaire du système de maintien de l'ordre en un corps spécialisé, la gendarmerie mobile), le principe de base est que la police est une **fonction spécialisée de l'État**, ce qui se traduit par une **profession distincte**. Le format de police est donc de nature professionnelle, civilo-militaire, et armée. Selon le modèle anglo-saxon par opposition, le principe de base est que **la société se police elle-même**, et il y a donc identification de ce qui est devenu historiquement les forces de police avec les composantes de cette société. En conséquence, le format de police anglo-saxon est de nature **non spécialisée**, civilo-militaire mais à dominante civile, avec une grande importance accordée aux forces « citoyennes » (les réserves et les milices), et mixte au niveau de l'armement (mais à dominante non armée).

Il est important de rappeler qu'historiquement, l'utilisation des forces armées est une constante du maintien de l'ordre européen, même dans le cas anglais, que l'on peut considérer à bien des égards comme paradoxal puisqu'il développe dès l'apparition de « l'armée permanente », une doctrine d'inconstitutionnalité de l'usage des forces armées pour le maintien de l'ordre, alors qu'il en est fait un usage constant dans tous les troubles intérieurs du royaume, et que même lors des événements considérés comme les plus dramatiques, la comparaison entre le comportement des forces armées régulières avec les forces armées « citoyennes » est toujours à l'avantage des

premières. L'exemple du « massacre de Peterloo » est à cet égard extrêmement intéressant, car on peut y trouver<sup>22</sup> la justification de l'intérêt de la discipline et de la disponibilité militaires, de même que le caractère neutre et loyal à l'autorité politique de ces personnels comme explications essentielles d'un comportement beaucoup plus « professionnel<sup>23</sup> » de la gestion des désordres.

Aujourd'hui, la restructuration de l'action de police dans sa nature extensive et ses nouvelles exigences s'appuie sur une prise de conscience de la pertinence de la culture militaire, qui irrigue un système militaire aujourd'hui considéré comme l'outil indispensable de gestion de la nouvelle conflictualité interne, européenne, et mondiale.

La culture militaire permet en tout premier lieu de donner un sens à l'action<sup>24</sup>, car il s'agit d'un système de valeurs appuyé avant tout sur la primauté du collectif – d'où découle le sens du service et du sacrifice –, sur le principe de neutralité, et sur le professionnalisme de l'usage de la force. L'emploi de la force militaire participe d'une délégation de la nation et non pas de telle ou telle communauté, de telle ou telle organisation ou de tel ou tel intérêt, distinguables de ceux de l'État nation ; c'est là la marque de l'identité militaire, qui sous-tend le principe d'impartialité et qui conduit notamment les forces armées à recruter des citoyens et non des individus situés communautairement. Il est intéressant à ce sujet de se pencher sur l'exemple de l'Irlande du Nord. Lors de l'appel aux forces armées, en 1969, au moment des émeutes de Derry et Belfast, le ministre de l'Intérieur de l'époque justifia cette décision devant la Chambre des communes en faisant appel à la notion de « professionnalisme militaire ». Cette expression avait un double sens : d'abord celui des professionnels en tant que « gens de métier ». Professionnalisme signifiait expérience et était opposé au comportement extrêmement désordonné et incompetent de la police de l'époque. Mais on sous-entendait également en 1969 par cette expression la neutralité politique dans un conflit intercommunautaire (la police, protestante, ayant participé aux émeutes). L'intervention de l'armée britannique s'est faite **en tant que force non engagée politiquement** dans ce conflit catholiques/protestants, d'où l'appellation de

22. Voir à ce sujet l'étude de cet événement et plus généralement du problème de l'emploi des « forces armées citoyennes » dans le maintien de l'ordre, dans la thèse d'Anne Mandeville, *op. cit.*, spécifiquement pp. 903-914.

23. On peut analyser les raisons du choix et du développement du format militaire professionnel (sens organique) pour le maintien de l'ordre : un fondement politique – neutralité, loyauté : centralisation, non-engagement –, et un fondement technique – fiabilité/efficacité : disponibilité, discipline.

24. Voir la contribution du général Bachelet à propos du « sens du métier des armes », in « L'Action militaire : sens et contresens », *Revue Inflections*, n°1, 02/05, p. 57.

« force de maintien de la paix ». On alla même plus loin, car on créa une nouvelle force de maintien de l'ordre pour l'Irlande du Nord sous la forme d'un nouveau régiment qui devait être formé et modelé par l'armée elle-même. En effet, la création d'une nouvelle force posait dans l'environnement conflictuel du moment, en l'absence de force spécialisée, le problème spécifique des solidarités et de l'amateurisme. L'idée était que confrontée à des hommes possédant de fortes valeurs sectaires, l'armée constituait la seule institution disposant elle aussi d'un fort système de valeurs et susceptible de proposer un cadre alternatif de comportement professionnel au sectarisme. Le processus de professionnalisation est ici entendu comme processus de socialisation, et le « modèle militaire » est présenté comme modèle d'intégration<sup>25</sup>.

La neutralité des forces armées est également liée à leur caractère apolitique dans le sens de non partisan, voire même non corporatiste. L'exemple le plus éclatant reste par exemple en France ou encore au Royaume-Uni l'interdiction de la syndicalisation, au contraire de la situation que connaissent les forces de police civile et les autres composantes de la fonction publique, même les magistrats.

On peut tenter, pour comprendre l'intérêt de la culture militaire, de rationaliser ses éléments constitutifs. Certains d'entre eux méritent de retenir plus précisément notre attention. Nous distinguerons en effet ces éléments de la spécificité de la culture militaire qui la rendent particulièrement adaptée au bon accomplissement de la fonction de police d'aujourd'hui. Le défaut d'action collective, de cohésion, et de sublimation de l'engagement individuel est quasi rédhibitoire quant à l'efficacité de toute institution responsable de fonctions de protection. Or, il est évident de constater que la « culture civile », au-delà de l'excellence de certains exemples individuels ou collectifs limités à des services spécialisés, n'est plus en adéquation avec les impératifs premiers de la mission de police.

Sous les effets combinés du corporatisme, enfant naturel de la bureaucratisation de la société, et du développement de l'individualisme, le décalage « moral » par rapport aux exigences de la mission a ainsi et presque mécaniquement déterminé un décalage fonctionnel. **Le système civil fonctionne mal parce**

25. Sur ces questions voir Anne Mandeville, « Armée et maintien de l'ordre au Royaume-Uni », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp. 139-157.

**qu'il procède d'une inversion qui fait que l'organisation du service n'est plus déterminée au premier titre par les exigences de la mission, mais par celles de l'individu ou de la corporation.** Le problème crucial d'aujourd'hui est qu'il présente des dysfonctionnements alors que jamais les attentes de sécurité n'ont été aussi fortes ni critiques.

Logiquement, dans la nouvelle relation imbriquée entre défense et sécurité qui participent d'exigences communes, la culture de défense devient dominante par sa capacité mobilisatrice de « service public ». Force est de reconnaître que la culture militaire transmet une exaltation du service, soit un atout moral qui peut se révéler fort utile, voire indispensable. Autrement dit, la culture militaire est une culture du « sens », indispensable au déploiement d'une fonction de police efficace. Cette « disposition morale » constitue la première et principale caractéristique du militaire, et elle est d'ailleurs clairement énoncée dans l'article 1<sup>26</sup>.

En même temps, en tant que système de valeurs orienté vers le « sens de l'action », la culture militaire semble particulièrement adaptée à la fonction de police globale d'aujourd'hui, car elle n'est pas caractérisée, contrairement à des caricatures sommaires de la société militaire, par le conservatisme et l'immobilisme, mais bien au contraire par l'adaptabilité et la capacité d'autocritique. Ce caractère fondamental est bien exprimé dans la problématique des relations civilo-militaires, à laquelle nous avons déjà fait allusion. En effet, une simple récapitulation historique des « relations armée-nation » montre bien que celles-ci n'ont jamais été unilatérales. Aujourd'hui, les nouvelles perspectives de réflexion sur le « sens de l'action militaire », bien intégrées par le commandement et le corps des officiers, en particulier l'importance accordée à la formation éthique et à la définition du professionnalisme militaire, sont particulièrement en phase avec les valeurs nécessaires à l'exercice de l'action de police globale. C'est notamment l'un des axes majeurs de la récente réforme de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, également du point de vue pédagogique, puisque ces questions d'éthique forment désormais une importante partie du programme de formation et de recherche. De manière comparative, il est intéressant de mentionner ici la démarche

<sup>26</sup>. Loi n° 2005-270 du 24/03/05.

que décrit un professeur de philosophie américain<sup>27</sup>, de prise de conscience, dans les établissements militaires américains, de la nécessité de former à la discussion de ce qui est moralement nécessaire à l'action militaire. D'où le développement exponentiel des cours d'éthique et l'introduction de la maïeutique socratique à *West Point*, où l'on voit citée dans le manuel des Cadets la maxime de Socrate : « Une vie irréfléchie ne vaut pas d'être vécue. »... Quoi que l'on en pense, on doit admettre que l'on se situe bien dans la perspective des relations civilo-militaires utilisées par les forces armées en vue de leur adaptation à un **meilleur exercice de la profession militaire** dans ses nouvelles dimensions.

**Il y a bien un déterminant culturel pour mieux protéger, mieux défendre, mieux sécuriser.** Ce déterminant, qui porte certains citoyens vers la mission de défense, est une garantie face au phénomène de privatisation ou d'externalisation. Cette dernière tendance est spécialement lourde de conséquences en France, qui n'a pas, comme les anglo-saxons, une culture très ancienne de la participation du « privé » et des citoyens à l'action publique. Il n'est pas innocent à cet égard que l'on reparle aujourd'hui de service, cette fois-ci civil, et que l'on rediscute et réexamine en termes de creuset le service national obligatoire, qu'il convenait certainement de rendre vraiment égalitaire, mais dont l'ambition fondamentale a toujours été de développer l'interaction quotidienne des individus dans l'effort et le dépassement, la ritualisation de la norme hiérarchique et collective, le culte de la patrie, la fusion à la nation. L'intérêt de la culture militaire, en matière de sécurité et de défense, est qu'elle se rattache à une citoyenneté qui transcende les origines, les appartenances, de quelque nature qu'elles soient ; c'est en ce sens qu'elle est susceptible de contribuer à la cohésion sociale et à la transmission au-delà du territoire national d'un modèle étatique (*state building*) appuyé sur les valeurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Cette **pertinence** de la culture militaire dans le cadre de la nouvelle action de police se déploie particulièrement dans trois de ses dimensions fondamentales : la formation militaire, l'organisation militaire et la « globalité » militaire.

27. J. Miller, « Teaching Philosophical Ethics in the Military », *Journal of Military Ethics*, 2004 3 (3), pp. 199-215.

## La formation militaire

Il est fondamental de rappeler à quel point la formation constitue une étape capitale dans l'assimilation de l'individu dans la « société militaire », dans l'intégration assumée et durable, vérifiable tant dans le quotidien que dans les situations de crise, de l'état militaire. Elle a pour objectif premier l'acquisition du savoir être militaire dans ses trois composantes, morale, psychologique et physique.

### La formation morale et humaine

Elle doit inculquer « ces valeurs fondamentales qui sont au cœur du métier militaire : la disponibilité, la solidarité, la tolérance, le dépassement de soi<sup>28</sup> ». Parmi ces valeurs, il faut insister sur la **disponibilité**, vertu sociale, civique et patriotique par excellence. La fonction publique dans son essence première est une structure au service des citoyens, de la nation. S'agissant de la fonction de sécurité, – fonction régaliennne – déclinée en missions de police, la disponibilité est un postulat face à l'imprévisibilité et la soudaineté de l'événement, que celui-ci participe d'une micro ou d'une macro-crise ; *a fortiori* au regard de l'importance de la délinquance, du délitement sociétal, de la nature des nouvelles menaces. La disponibilité constitue bien l'un des postulats premiers qui permet la réactivité, la continuité, la proximité. La disponibilité, c'est *a minima* l'affirmation indispensable du caractère sacré de la mission, de la traduction de la fonction non en horaires, mais en mission, acceptée contractuellement par tout individu qui intègre la communauté militaire. La disponibilité militaire dans la plénitude du terme, c'est une disposition qui substitue à l'exercice temporaire d'une fonction, l'acceptation consciente d'un **état**, l'état militaire, qui va au-delà du « métier ».

Nous citerons pour illustrer cette idée un exemple qui nous est apparu significatif : celui d'un jeune saint-cyrien, cité dans la presse, précisément pour la revendication qu'il fait des valeurs du service et du sacrifice<sup>29</sup>. Dans cet article, ce jeune officier exprime avec détermination sa vocation et sa disponibilité totale à l'intérêt général, et réintroduit le sacré dans son engagement. Cet élan raisonné pouvait être encore interprété, il y a peu, comme de l'exaltation. Mais là est justement la grande ques-

28. Discours de Mme Alliot-Marie à Rochefort, le 14/10/04.

29. *Paris-Match*, n° 2986, 10 /08/06, p. 19.

tion d'une communauté militaire qui n'a pas toujours assumé la modernité d'un savoir-être intemporel. La société militaire semble affirmer de nouveau son irréductibilité, peut-être parce que finalement celle-ci est indispensable à la sécurité de la nation et des individus : n'est-ce pas le cas, lorsque l'engagement militaire recouvre aussi bien la veille stratégique que la projection d'urgence sur un théâtre extérieur pour évacuer des ressortissants, le déploiement immédiat et massif suite à une disparition de personne, ou le déplacement pendant des séjours de plusieurs mois dans un contexte souvent très hostile ?

En la matière, l'analyse de David Segal offre à la réflexion militaire une approche intéressante. Il s'agit de celle du « constructionnisme social<sup>30</sup> ». Ce concept, tout en reconnaissant le pouvoir qu'a la société de modeler nos comportements, souligne que ces forces ne sont pas extérieures à l'homme, mais plutôt le produit de comportements humains. L'idée de « construction sociale de la réalité » met en valeur une intuition centrale touchant à la nature fondamentale de la société : les acteurs ne sont pas seulement déterminés par des faits sociaux désincarnés ou des forces sociales inaccessibles, ils sont aussi, à tout instant, avec d'autres et par l'interaction qui les lie, les créateurs du monde social dans lequel ils vivent. Il est possible d'appliquer cette analyse à l'exemple du jeune sous-lieutenant. Par sa disponibilité engagée en effet, celui-ci ne se réduit pas à un technicien de la défense, à un simple contractuel passif. Il s'inscrit à son niveau dans une action sociale, lorsqu'il refonde et reformule le sens de l'état militaire dans son exigence et sa globalité métaphysique.

La disponibilité, c'est également l'acceptation d'un entraînement intensif indispensable à l'efficacité opérationnelle. C'est cet entraînement qui contribue à garantir en toutes situations une grande maîtrise dans l'emploi de la force et une culture de la modération. Sans un tel entraînement, on n'aurait pu envisager le déploiement de l'escadron 23/2 de gendarmerie mobile de Mont-de-Marsan, à Haïti<sup>31</sup>, dans des conditions qui seraient insupportables à tout détachement civil.

Un exemple tout à fait intéressant d'action militaire en matière de formation est celui, méconnu, des régiments mettant en œuvre le service militaire adapté (SMA). Le SMA « a

30. David R. Segal, « Les nouvelles « missions » et leur signification pour les militaires », in Actes du colloque du C2SD, *Métamorphose des missions, le soldat et les armées dans les nouveaux contextes d'intervention*, 14, 15 et 16 juin 1994, Documents du C2SD.

31. Opération Carbet, Haïti, 29/02-21/06 2004.

été créé au début des années soixante afin de trouver des solutions pour venir en aide à une jeunesse désœuvrée ayant perdu tout repère dans une société où il était urgent de favoriser son insertion. [...] Le principe de base est un système relativement souple appuyé sur une méthode assez originale qui consiste à aider les jeunes à acquérir une formation professionnelle dans le cadre de la transmission de la culture militaire. Le concept du SMA participe donc de l'assimilation et de la diffusion de valeurs qui permettent une vie sociale harmonieuse, comme le respect de soi-même et des autres, le sens du service, l'adaptation à la vie en groupe, l'effort et le dépassement de soi. Le SMA ouvre les portes de la vie active en s'appuyant sur une éducation et une culture militaires. L'enseignement et l'application de ces dernières permettent à notre sens de citer l'institution comme étant un moyen de renforcer l'acquisition et la défense des valeurs sociales fondamentales pour un citoyen français<sup>32</sup> ».

#### ▣ La formation du « combattant » : des fondamentaux indispensables à la bonne exécution des missions de police

La formation militaire prédispose au professionnalisme que requiert l'action de sécurité globale. Nous avons insisté sur la dimension éthique. Il convient également de s'intéresser à d'autres aspects très concrets dont l'application pratique est capitale pour l'accomplissement de la mission de sécurité.

#### **Pouvoir agir en toutes situations**

La formation initiale vise à acquérir la rusticité et la robustesse qui permettent d'agir en tous lieux et en toutes circonstances, dans des conditions qui, ne serait-ce qu'au regard de la durée d'une mission ou d'un engagement, sont difficiles, voire éprouvantes, sur le plan physique et psychologique. La fonction régaliennne de sécurité ne saurait en effet être limitée par la rudesse des conditions de vie. Il en va par exemple des gendarmes agissant en forêt profonde en Guyane, avec le soutien de leurs camarades des armées, dans le cadre des opérations de lutte contre l'orpaillage illégal ; ou encore des unités engagées lors des missions de la paix conduites il y a quelques années en ex-Yougoslavie dans des conditions particulièrement pénibles en période hivernale.

<sup>32</sup>. Ltjn Balancho, *Tendre la main aux jeunes. Le principe et le fonctionnement des RSMA*. Rapport pour le CDPIAC, 11/06.

L'acquisition de ces qualités exige d'ailleurs aujourd'hui un tout autre investissement pédagogique qu'autrefois. En effet, les recrues, d'une part, sont majoritairement issues du milieu urbain, d'autre part ont été majoritairement élevées dans le confort qui caractérise la société occidentale. Fait majeur, elles ne bénéficient plus du rite de passage que constituait le service militaire obligatoire. En conséquence, la formation militaire initiale doit mettre de plus en plus l'accent sur la préparation physique et mentale. La marche, la vie en campagne, l'effort prolongé, la résistance aux conditions climatiques défavorables constituent le contenu de base des premières semaines de la formation. L'aguerrissement dans des centres spécialisés ou lors de modules spécifiques complète la première acculturation.

**La formation tactique :  
la pertinence des principes du combat d'infanterie**

Des actes élémentaires du combattant aux missions de combat du groupe et de la section, on retrouve la base de la culture opérationnelle tactique qui est fondamentale à la bonne exécution de toutes les actions de sécurité, tant celles du quotidien que celles des engagements d'envergure que nécessitent des situations très dégradées. Ainsi, « progresser », « se poster », l'appui mutuel, l'identification des points clés du terrain, le choix d'un cheminement, la reconnaissance d'un point particulier ou d'un axe, la combinaison du feu et du mouvement, l'action de débordement sur les flancs, etc., sont autant de fondamentaux militaires qui, du niveau du binôme à celui de la composante de force, font la cohérence et l'efficacité de la manœuvre de tous niveaux<sup>33</sup>. Ces fondamentaux donnent au militaire une tout autre culture de la manœuvre opérationnelle que celle possédée par les acteurs civils. Pour des gendarmes, lors d'un contrôle nocturne de véhicule, par exemple, ce sont les principes premiers de « l'appui mutuel » qui s'appliquent pour garantir la sûreté des personnels. Bien entendu, les fondamentaux tactiques sont transposés dans une mission de sécurité publique caractérisée par un tout autre cadre juridique et sociologique que celui d'une mission de combat, mais il en va de même pour une patrouille de militaires d'un régiment d'infanterie en mission de surveillance dans le cadre d'une opération de maintien de la paix.

33. Voir par exemple, l'*Instruction relative au maintien de l'ordre en milieu rural* : l'adaptation des techniques et des moyens des forces de l'ordre au terrain implique « de concilier dans la conception opérationnelle et dans l'exécution de certaines manœuvres les modes d'action habituels au maintien de l'ordre et, à l'exclusion de tout ce qui se rapporte à l'usage des armes, les principes tactiques généraux des unités élémentaires de l'infanterie et de l'arme blindée (utilisation du terrain, couverture réciproque des éléments, reconnaissance des points de passage obligés, désengagement en sûreté...) ». (Direction de la Gendarmerie Nationale, *Instruction n° 7500-20/03/85*, p. 3.)

Corrélativement, la formalisation des ordres au travers des fameux cadres d'ordre, le respect des règles de la procédure radio, ainsi que le processus intellectuel gouverné par la méthode de raisonnement tactique – dont les étapes visent à bien analyser l'environnement, identifier l'effet majeur, et sélectionner les différents modes d'action envisageables – façonnent le décideur de tout niveau en cela qu'il développe une **intelligence de situation**, un sens et une expression de la décision et un procédé de mise en action spécifiques, transverses aux forces armées.

### ▣ L'organisation militaire

Le principe de l'organisation militaire est celui d'un système qui concilie la stabilité et une constante évolution, centré sur l'adaptation aux impératifs fonctionnels. Ici, le concept-clé est celui de l'**adaptabilité**.

L'organisation militaire repose bien sûr sur le principe hiérarchique qui, en terme de processus décisionnel, est exclusif. Cette caractéristique institutionnelle est de plus en plus singulière, tant les corps de statut civil participent d'une gestion, dans les faits, toujours plus partagée, imprégnant le fonctionnement quotidien et les évolutions majeures. L'immutabilité du principe hiérarchique unique et ainsi reconnu traduit la primauté de l'impératif opérationnel dans un champ fonctionnel traditionnel qui l'exige par nature : la défense. Cette exigence sous-tend la crédibilité du dispositif global de protection des intérêts vitaux.

L'organisation militaire révèle une capacité d'évolutivité, de flexibilité et de subsidiarité, singulière. La stabilité de la norme hiérarchique et décisionnelle permet en effet, tant en termes d'orientations stratégiques que dans le quotidien, d'assurer le primat des logiques fonctionnelles sur celui des logiques institutionnelles et organisationnelles, en d'autres termes, sur celui des logiques bureaucratiques<sup>34</sup>.

Parmi les grandes institutions d'État, les forces armées démontrent la plus grande capacité de réforme. Parmi les réformes organisationnelles et en conséquence fonctionnelles, celles concernant respectivement l'état-major des armées et la gendarmerie nationale sont particulièrement instructives. Ces deux réformes confirment en effet la pleine actualité de la

<sup>34</sup>. Voir notamment le rapport du Sénat, *Organisation et systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationale*. Commission des finances, n° 25, 2003-2004.

modélisation pyramidale, dans un contexte général où la déconcentration et les transferts de compétence confinent parfois à une fragmentation des capacités, des processus de décision, de la gestion de l'information.

▮ La globalité du système militaire  
comme réponse à la globalisation de l'action de police

Le système militaire français inscrit de plus en plus ses capacités fonctionnelles dans la globalité des réponses qu'appelle l'interpénétration entre la sécurité extérieure et intérieure. Dans une situation de fragilité constante et de permanence des crises, il contribue de façon de plus en plus significative à la sécurité globale. La loi de programmation militaire de 1996 consacre d'ailleurs une évolution majeure de la fonction protection qui devient une mission de sécurité générale plutôt qu'une mission de défense strictement définie.

Le système militaire devient ainsi majeur dans l'action de police entendue dans son acception la plus extensive. En particulier, le concept de la « globalité » du système militaire permet de dépasser dans une certaine mesure les contradictions et les ambiguïtés que génèrent les positions des tenants d'une différenciation stricte entre les compétences des « forces de police » et des « forces militaires ». Ces positions s'expriment dans la recherche d'une « spécificité » de l'action de police par rapport à l'action militaire dans un conflit donné : cette spécificité peut pour certains se trouver dans le critère d'un cadre juridique restrictif en termes d'emploi de la force, par rapport au droit des conflits armés (DCA) ; mais le DCA propose aujourd'hui précisément un cadre juridique de plus en plus restrictif. On oppose aussi le critère de la confrontation avec des adversaires et non des ennemis comme spécificité de l'action de police, ou encore une perception de la finalité plus « sécuritaire » que militaire (mais on est d'obligé d'admettre qu'il s'agit d'un critère bien obscur) ; enfin, l'action des forces de police se reconnaît avec la présence de populations civiles : mais les crises gérées depuis des décennies montrent encore une fois la vanité de cette distinction.

Le concept de globalité militaire répond à ces ambiguïtés grâce au particularisme du dispositif de défense qui recouvre l'ensemble des capacités de défense et de police. Il puise sa

réalité et tout son sens dans la combinaison de capacités différenciées et complémentaires. En d'autres termes, il s'appuie sur la coopération entre différentes cultures propres aux différentes institutions militaires, entre différentes logiques de métier qui s'accordent sans se confondre.

**La globalité militaire doit donc être entendue comme celle d'une cohérence capacitaire qui ne saurait être dénaturante.** Si on veut l'appréhender dans sa réalité concrète, la grille de lecture des trois fonctions stratégiques de la prévention, de la protection et de la projection reste pertinente, mais présente l'inconvénient des redondances, tant elles se recourent de plus en plus en termes de finalités, de modes d'action, de coopérations... La déclinaison de la globalité peut se faire par rapport aux menaces et risques, aux acteurs, aux missions, aux environnements (par exemple, la sécurité de l'espace aérien, l'action en mer, les actions de police internationale, mais aussi l'action des forces armées sur le territoire national comme métamorphose de la protection en action de sécurité globale, la lutte anti-terroriste, le renseignement...). Nous ne développerons que certains de ces exemples.

### **L'action en mer**

La marine nationale répond, au travers de ses fonctions opérationnelles quotidiennes, au besoin global de sécurité du fait des nouvelles menaces en mer. Ces nouvelles menaces « ont contraint la marine nationale à renforcer ses missions de protection et de défense des accès maritimes [...]. De sorte qu'on est passé d'une posture de sûreté militaire à une posture permanente de sauvegarde maritime, véritable synthèse des missions de défense et de service public<sup>35</sup>. L'implication globale de la marine nationale s'effectue tant dans un cadre national qu'international, et les missions conduites (surveillance, contrôle, interception) constituent des missions de police.

### **La gestion des crises extérieures : actions de police internationale et retour en sécurité intérieure, le rôle central des forces armées**

Les forces armées françaises sont depuis une trentaine d'années de plus en plus engagées dans des opérations en faveur de la paix et du droit international. Ces opérations répertoriées

<sup>35</sup>. Amiral J.-L. Battet, « Le Nouveau concept de défense maritime », *La Revue maritime*, n° 463, 11/02, pp. 26-29. Cité par F. Le Guellaff, « La Lutte en mer contre les trafics illicites », *Défense nationale*, 01/05, p. 63.

sous le terme « opérations de maintien de la paix » correspondent dans la réalité des engagements à une grande variété de situations. Conduites dans le cadre d'une résolution et d'un mandat de l'ONU, elles visent prioritairement à assurer la protection des populations, et la reconstruction d'une société civile fondée sur l'état de droit. Au-delà de leur objectif humanitaire par la stabilisation démocratique des zones concernées, situées pour partie dans une proximité directe à l'espace de l'Union européenne, elles contribuent à la sécurité intérieure des États membres : prévention de flux migratoires, neutralisation de réseaux mafieux... D'où le concept du « retour en sécurité intérieure » forgé par le directeur général de la gendarmerie nationale<sup>36</sup>. Ces opérations de plus en plus perçues comme des actions de police internationale relèvent de par leur environnement et leurs exigences de la compétence première des forces armées, seul outil à réunir les capacités requises, d'une part, pour satisfaire aux impératifs de planification, aux contraintes logistiques d'opérations d'envergure et durables, sans évoquer les aspects juridiques et statutaires relatifs aux personnels déployés qui sont quasi exclusifs aux personnels de statut militaire ; d'autre part, pour agir dans des situations très dégradées et hybrides (juxtaposition ou imbrication de problématiques de maintien de l'ordre et de combat, de menaces de toute intensité) qui caractérisent les crises internationales actuelles ; enfin pour garantir l'efficacité de l'intervention internationale qui repose sur les deux facteurs intimement liés que sont le phasage et la globalité de la gestion de crise.

La complexité accrue des crises et l'effet final recherché appellent en effet une gestion globale qui comporte des « volets » divers. Lors du sommet de Nice, sur la base des enseignements tirés de l'expérience du Kosovo, a ainsi été élaborée une conception en trois phases de la gestion des crises les plus complexes. Ainsi, ont été distinguées une phase initiale permettant la maîtrise du terrain, une phase de transition centrée sur la restauration de la sécurité publique comme condition première du retour à la vie normale, et une phase de sortie de crise et de rétablissement progressif du bon fonctionnement des institutions locales.

Nous observons que l'action « militaire » au sens du déploiement d'un dispositif de puissance, donc à capacité coercitive,

<sup>36</sup>. Bruxelles, 10 mai 2001.

est déterminante dans la reprise du contrôle général de la zone d'intervention. L'action militaire reste également centrale dans la deuxième phase dans le maintien à un niveau opératif de la maîtrise du terrain qui permet de prévenir la résurgence de menaces militaires ou paramilitaires, et ainsi le retour d'un affrontement général et d'agressions de haute intensité. Elle est aussi incontournable en ceci qu'elle soutient ou contribue directement à la restauration de la sécurité publique, cela au travers du déploiement, dans les situations de crise les plus exigeantes (**excluant tout engagement de policiers de statut civil**<sup>37</sup>), d'un dispositif **intégré** combinant notamment des éléments de l'armée de terre et des éléments de la gendarmerie, selon une logique fondée sur la culture de métier.

Cette conception résulte des études conduites sur l'intervention au Kosovo et de la coopération exemplaire mise en œuvre, lors du déploiement de forces, entre le général Cuche, commandant de la brigade multinationale nord et le colonel Vicaire, commandant la force de gendarmerie<sup>38</sup>. Elle s'impose maintenant dans le cadre d'une relation renouvelée entre l'armée de terre et la gendarmerie. Dès décembre 1999, le directeur général de la gendarmerie rappelait que celle-ci « fait partie intégrante des forces terrestres » déployées dans ce type d'opérations. L'année 2000 a vu l'aboutissement d'un document cosigné par le DGGN et le chef d'état-major de l'armée de terre, qui pose les principes de la coopération entre les deux armées. Selon ce document en effet, « la complémentarité des forces terrestres [...] se justifie pleinement au regard de l'impossibilité de découpler les dispositifs de sécurité publique et ceux strictement militaires. [...] Elle garantit que la crise sera traitée au plus bas niveau d'intensité et permet au responsable du théâtre de montrer les degrés possibles de réponse de la force, et dans une logique de prévention et de dissuasion, d'illustrer sa détermination et l'éventail de ses capacités<sup>39</sup> ».

**Cette complémentarité est une marque de la communauté de défense** ; elle constitue un aspect majeur de la réponse globale et de la poursuite de l'effet final recherché de sortie de crise. Elle a pris encore une nouvelle dimension avec la création de la Force de gendarmerie européenne.

La complémentarité des forces armées repose sur un dénominateur commun culturel, fondé par le statut militaire et

37. SGGN, *Contribution de la France relative au développement des capacités de police de l'UE dans le contexte de la gestion de crise*, 26/09/01, page 3 : « Pour les forces de police à statut civil, les missions ne sauraient être exercées que dans un contexte de situation pacifiée. » Notons également que les policiers ne sont pas habilités à porter un armement.

38. *Armées d'aujourd'hui*, n° 260, op. cit.

39. Document conjoint DGGN/EMAT, *Coopération de l'armée de terre et la gendarmerie sur les théâtres d'opérations extérieurs*, 20/10/00.

établi par la formation dispensée dans l'ensemble des écoles. Le dénominateur commun s'exprime dans toute sa dimension opérationnelle, notamment grâce à l'existence d'un enseignement supérieur unique aux forces armées.

Désormais bien institutionnalisé, le protocole armée de terre/gendarmerie s'est concrétisé dans le cadre de la force *Licorne* déployée en Côte d'Ivoire, au point d'en être l'une des caractéristiques majeures.

### **L'enjeu particulier du renseignement**

Le renseignement, dans une indispensable coordination interministérielle, est devenu l'un des axes essentiels de la contribution quotidienne des forces armées à la sécurité globale des français. **Procédant pour partie de la stratégie de prévention**, le renseignement trouve son débouché logique dans le cadre de la fonction de protection. Que ce soit dans le cadre de la lutte anti-terroriste proprement dite ou celle contre les agissements de la criminalité organisée, la communauté de défense est engagée au premier plan aux côtés des acteurs du ministère de l'Intérieur.

La contribution des militaires fournie par la DGSE, la DGGN, la DRM et la DPSD est toutefois **singulière** à plusieurs titres : la puissance technologique de la défense, d'une part ; mais aussi l'engagement au cœur des foyers de crise et « zones grises » pouvant constituer des sanctuaires terroristes ou des périmètres d'organisation de trafics en tous genres, et notamment ceux concernant la traite de personnes humaines ainsi que la prolifération des armes. Dans ce domaine, il faut souligner, d'une part, l'engagement des forces armées « en lutte directe » contre une partie de ces phénomènes et, d'autre part, la remarquable synergie entre les différents outils de renseignement déployés par les forces armées qui intègrent désormais, en particulier dans les Balkans, des éléments de gendarmerie dans l'analyse opérationnelle et stratégique des informations collectées ; on doit également souligner la couverture quotidienne du territoire national. La gendarmerie nationale, compte tenu de son maillage territorial et de sa présence à l'étranger, constitue un service à part entière dans « la communauté du renseignement ».

### La lutte antiterroriste

Dans sa nouvelle dimension stratégique, la menace terroriste relève bien de la défense au sens de l'article 1<sup>40</sup>.

La coopération entre les forces armées s'affirme chaque jour davantage pour garantir une meilleure réponse face aux nouvelles menaces. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, un détachement de l'aviation légère de l'armée de terre dédié au soutien aéromobile du GSIGN renforce de manière significative la contribution du ministère de la Défense à la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'une des mesures préconisées par le collège des inspecteurs généraux des armées dans le cadre d'une étude sur la contribution des armées à la lutte contre le terrorisme de type « Beslan ». Cette coopération apparaît de plus en plus nécessaire pour faire face aux événements les plus complexes qui relèvent fondamentalement d'une gestion militaire, de la planification des opérations à leur mise en œuvre.

La problématique du terrorisme conduit à aborder celle, beaucoup plus vaste, de la continuité de l'action de l'État en cas de crise majeure, qui repose fondamentalement sur les forces armées de par leur essence, leur culture, leurs capacités fonctionnelles.

Dans ce cadre, la gendarmerie constitue l'un des atouts premiers des forces armées. Elle permet au gouvernement d'assurer, sans discontinuité, la gestion des crises en graduant la réplique, sur tout le spectre d'intervention, de l'état de paix à l'état de guerre. **Cette capacité de la gendarmerie est, à l'évidence, liée à son statut, sa culture et son organisation militaires.** Sur un plan opérationnel, elle repose notamment sur la gendarmerie mobile, force spécialisée dans le maintien de l'ordre, techniquement et culturellement formée pour subir et temporiser, afin d'ajuster au mieux l'exercice de la contrainte étatique dans le cadre du droit commun, et contribuer à trouver une solution politique au conflit. De par son organisation, sa culture militaire, ses équipements, et son armement d'infanterie, la gendarmerie mobile est particulièrement adaptée à la gestion des situations très dégradées. Elle est notamment rompue aux **changements de posture** qui caractérisent le rétablissement de l'ordre et l'infracombat ; elle est capable de réagir sous la menace armée, par des actions dynamiques, ciblées ou

40. Voir ministère de la Défense, *La Défense contre le terrorisme : une priorité du ministère de la Défense*, 03/06, p. 16-17.

ponctuellement massives, toujours strictement proportionnées. Son expertise s'appuie sur un emploi très soutenu tant en métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer, et sur les théâtres extérieurs où se concentrent les engagements les plus exigeants.

La prise en compte des vulnérabilités croissantes qui caractérisent les sociétés occidentales oblige à anticiper sur des rapprochements nécessaires pour améliorer l'action militaire au profit de la protection des populations et des institutions, **en toute situation**, dans une action de sécurité globale qui envisage toutes les hypothèses et planifie l'engagement de tous les moyens. C'est bien à cela que doit répondre le « concept d'emploi des forces terrestres en sauvegarde terrestre<sup>41</sup> ».

Du fait des mutations profondes de notre temps, l'Histoire, qui renoue en Occident avec l'incertitude et le désordre, doit reconduire le politique vers l'essentiel de son principe ; et le « Militaire » est encore suffisamment présent dans notre société pour l'aider à relever le grand défi de la sécurité. Porteur de sens, il offre les capacités fonctionnelles pour préserver notre société et l'aider à se confronter avec confiance à la globalisation. La pérennisation sociale et culturelle du modèle militaire et l'efficacité de l'action militaire dans la fonction de sécurité sont donc aujourd'hui des questions centrales. La réflexion politique ne doit pas ainsi sous-évaluer le risque que feraient courir à la puissance et à la souveraineté françaises la réduction possible du format de l'armée de terre à de simples modules d'intervention spécialisée, ou encore la transformation organique de la gendarmerie, en d'autres termes un démantèlement de la communauté de défense. En particulier, la place spécifique qu'occupe la gendarmerie dans le système de sécurité français est aujourd'hui un enjeu fondamental de la conception globale<sup>42</sup> de la politique de sécurité française.

Nous sommes au cœur des grandes questions politiques de notre temps, et les débats qu'elles occasionnent doivent porter sur la conception et le devenir même de notre société et de ses valeurs.

Il semble approprié, dans cette démarche qui désire s'inscrire tout à la fois dans la réflexion de « longue durée » et la

41. *Ibidem*.

42. Qui donne notamment sa cohérence à l'action de la gendarmerie auprès du ministère de l'Intérieur.

conscience des ruptures, de conclure sur le constat d'un grand analyste du monde militaire : « l'armée a en France [...] une admirable tradition intellectuelle. [...] L'organisation et le commandement des forces humaines en vue de la guerre et dans la guerre mettent en jeu les facultés les plus hautes de l'esprit et du caractère. Les hommes qui excellent dans cette science ou qui, de toutes les forces de leur pensée et de leur âme cherchent à y exceller, sont naturellement au niveau de ce qu'il y a de plus haut dans les œuvres de leur temps et de tous les temps, si seulement l'esprit de vie est en eux, s'ils ne sont pas séparés de l'ensemble de l'action humaine, si, dans leur fonction propre, ils sont soutenus par le mouvement vaste de toute une génération<sup>43</sup>. » ─

---

43. Jean Jaurès, « L'Armée nouvelle », *L'Humanité*, Paris, 1915, p. 316.

# ÜBERSETZUNG DER ZUSAMMENFASSUNG AUF DEUTSCH TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

## ▣ BRICE HOUDET

### **DIE KONTROLLE DER MENSCHENMASSEN**

Anfang 2000 beschloss das Landheer angesichts der Ereignisse auf der Brücke über den Ibar im Kosovo, Einheiten im Bereich der Kontrolle von Menschenmassen auszubilden. Darüber hinaus wurde beschlossen, alle Einheiten des Landheers darauf vorzubereiten, einer feindlichen Menschenmasse gegenüber zu treten. Denn eine Gefechts-, Versorgungs- oder Unterstützungstruppe kann unerwartet in einer Massenbewegung eingeschlossen werden. Der Stab des Landheers arbeitete also ein Konzept und eine Lehre aus und schlug geeignete Ausrüstungen vor. Die Vermittlung des Know-hows über die Kontrolle von Menschenmassen wurde eng gehalten, denn die spezifische Besonderheit des Soldaten, die darin besteht, Krieg zu führen, sollte nicht verleugnet werden. Die Fähigkeit des militärischen Leiters, die Einsatzstärke seiner Truppen über ein breites Spektrum hinweg zu steigern (von der Waffe mit bedingter Vernichtungswahrscheinlichkeit bis zur schweren Waffe) bleibt mit unserer Hauptmission, der Verteidigung unseres Landes und dessen Interessen durch den Einsatz von Waffen vereinbar. ▣

### **CROWD CONTROL**

In the early years of the new millennium, faced with events occurring on the Ibar Bridge in Kosovo, the army decided to set up special crowd control units. As this idea was further developed, it was also decided to train all units of the army in managing hostile crowds. Indeed, a close quarter or support unit can easily find itself caught up by a sudden crowd movement. A concept combining an official policy with suitable equipment was therefore drafted by the Army's headquarters. The skills of crowd control have been strictly managed in order to ensure that the soldier does not lose his primary function, which is to wage war. This capacity of military leaders to escalate the use of force by means of a wide range of weaponry (from non-lethal weapons up to heavy weapons) is fully compatible with our main mission, which is to defend our country and its interests through the use of arms. ▣

## ▣ BENOIT DURIEUX

### **DER SOLDAT UND DER POLIZIST**

In einer Zeit, in der sich zunehmende Unsicherheit über die jeweilige Rollen der Polizei und der Armee breit macht, ist es wichtig, grundsätzliche Überlegungen über die Logik dieser beiden Einrichtungen anzustellen. Abgesehen von äußeren Merkmalen unterscheiden sie sich hauptsächlich im Gebrauch der Gewalt voneinander. Bei gleichen moralischen Wertvorstellungen greift der Soldat grundsätzlich auf eine kollektive Gewalt zurück, deren

Ziel die Verhandlung mit dem Gegner ist. Umgekehrt steckt hinter dem Einsatz eines Polizisten die Vorstellung von Schuld, d.h. er setzt seine Gewalt individuell ein und ist darauf bedacht, sie möglichst zu beschränken, ohne jedoch Kompromisse in Bezug auf den Gesetzestext, für dessen Anwendung er sich einsetzt, einzugehen. Zwar kann man heutzutage nur schwer ersehen, in welcher Situation welche Logik angebracht ist, dennoch sollte immer die geeignetste Lösung gewählt werden, um das Recht auf Vielfalt nach außen hin und den Zusammenhalt der Gemeinschaft im Innern des Systems zu wahren. ▬

### THE SOLDIER AND THE POLICEMAN

At a time when we are witnessing growing uncertainty concerning the respective roles of the police forces and the armed forces, it is important to give careful thought to the logic underpinning these two institutions. When we go by simple appearances, what actually differentiates them is the use of force. In a situation of moral symmetry, to all intents and purposes the soldier uses a form of collective violence, the ultimate aim of which is to negotiate with the enemy. However, there is always an idea of guilt behind any use of force by a police officer, which has the effect of personalising it while at the same time limiting its intensity, without however compromising or diluting the letter of the law. Although the situations requiring the use of one or other of these two forms of logic are today somewhat blurred, in each case it nevertheless remains necessary to choose the solution best adapted to the situation in order to preserve our sovereignty externally, and the cohesion of our community at home. ▬

## ▬ BERTRAND CAVALLIER UND ANNE MANDEVILLE

### DIE RENAISSANCE DES MILITÄRSYSTEMS ALS WICHTIGER FAKTOR FÜR DIE GEGENWÄRTIGE GLOBALE FUNKTION DER POLIZEI

Verteidigung und Sicherheit waren in der Entwicklung der Gesellschaften schon immer zentrale Fragen. Im Rahmen der zu beobachtenden Beschleunigung der Geschichte hat die Zeit nach dem kalten Krieg zu einer neuen Ära geführt, die einen tiefen Bruch zwischen der Organisation der zwischenstaatlichen Beziehungen und der gesellschaftsinternen Funktionsweise zum Ausdruck bringt. Es stellt sich erneut die Frage der Polizei im weiteren Sinne. Im gegenwärtigen Prozess der Neudefinition der Ordnung und der Instrumente zu deren Aufrechterhaltung wird das Militärsystem dank seiner kulturellen und organisationsspezifischen Besonderheiten als Modell und wichtiger Faktor wieder aktuell. ▬

### THE RENAISSANCE OF THE MILITARY SYSTEM AS A KEY PLAYER IN TODAY'S GLOBAL POLICING ROLE

Defence and security have always been key factors in the evolution of societies. With history now accelerating at a rapid pace, the period following the Cold War has led to a new era involving profound changes in the organisation of relationships between states, and with the way societies function internally. The notion of policing is now being re-examined from the ground up. As part of the current process of redefining the concept of « order » and the instruments needed to maintain it, the military system with its clear and distinctive cultural and organisational characteristics is once again being seen as a model and as a key player. ▬

## ▣ PATRICK LACLÉMENTE

### **”LERNEN WIR, MIT UNSERER ANGST UMZUGEHEN UND BEHALTEN WIR UNSERE FREIHEIT !“**

Seit dem Fall der Berliner Mauer hat der Zusammenbruch der Kompetenzbereiche über die Symbolik hinaus die Ordnung der Welt in Frage gestellt. Von Norden bis Süden und von Osten bis Westen waren wir seit Menschen Gedenken in einer Marktwirtschaft noch nie so umtriebig, kommunikationsfreudig und erfolgreich gewesen wie heute. In dieser Welt, die man als global bezeichnen könnte, kann derjenige, den wir als Terroristen bezeichnen, an jeder beliebigen Stelle der Erdkugel zuschlagen. Er trifft uns im Kern des Systems und zwingt uns, die Bewegung des Planeten zu begrenzen. Kein Land kann von sich behaupten, dass es vor dieser Art von Aggression geschützt ist. Um die Bewegungsfreiheit, die für unsere Demokratien entscheidend ist, zu schützen, muss die Strategie auf dem Gebiet der Sicherheit global Anwendung finden. Militärische und zivile Organisationen setzen sich für den Frieden ein, um die Mobilität des Planeten aufrecht zu erhalten, nur... ist es allein Sache der Spezialisten, in einen Kampf zu ziehen, der uns alle betrifft? ▣

### **IN THE WORDS OF THE HOPLITE: “LET’S OVERCOME OUR FEARS AND DEFEND OUR FREEDOM!”**

When we look beyond the symbolism of the event, the fall of the Berlin Wall and the collapse of the spheres of influence have resulted in a serious challenge to the world order. In the North, the South, the East and the West, since the dawn of humanity we have never before witnessed so much movement, trade and prosperity, against the backdrop of a market economy. In this world, which we could today truly describe as being « global », those that we call terrorists can now strike at any point on earth. They can now hit the very heart of our system, obliging us to restrict global movement. No country can now consider itself safe from this type of aggression. To protect the freedom of movement so vital to our democracies, security strategies must now be applied globally. However, although both military and civil forces keep the peace around the world in order to preserve global mobility, can we really leave everything to the specialists in a struggle which concerns us all? ▣

## ▣ JEAN-TRISTAN VERNA

### **SOLL DER WEG DER TECHNIK WEITERHIN BESCHRITTEN WERDEN?**

Die technologische Revolution, die sehr rasch umgesetzt wurde, beruht hauptsächlich auf der Elektronik und der Datenverarbeitung. Beide Bereiche eröffnen aufgrund der metrischen Präzision, der Übermittlung von Daten in Echtzeit und der kontinuierlichen Einsatzfähigkeit am Tag und in der Nacht ein neues Szenario, was die Manörfähigkeit sowie die Feuerrate und die Feuerfähigkeit betrifft.

Diese Revolution spielt sich in einem neuen politischen und strategischen Kontext ab. Dieser Kontext bietet ein neues “Unternehmensmodell” für das Militär, das sowohl den politischen Anforderungen, die sich in unseren westlichen, demokratischen Gesellschaften abzeichnen, genügt als auch weltweit für den Krisenfall geeignet ist.

Auf der anderen Seite ist es unter Umständen mittels der Hochtechnologie einfacher, die Leistungsvorgaben zu verwirklichen und die Kosten im Griff zu halten.

Jedoch gilt es, zwei Fragen zu beantworten: Welche Art von Krieg? Mit welchen Männern?

Die Hochtechnologie ist nicht nur für den symmetrischen Krieg und für den Krieg mit konventionellen Waffen nützlich. Sie ermöglicht es dem Militär außerdem, mit schwierigen Einsätzen, deren Ziel die dauerhafte Stabilisierung ist, sowie mit Einsätzen, die nicht in die Kategorie "Krieg" fallen, fertig zu werden.

Die Frage, welchen Platz der Mensch hier hat, ist komplex. Sie erstreckt sich sowohl auf die Ausbildung als auch auf kulturelle Aspekte. Sie hat ferner aufgrund der Flexibilität und Vielseitigkeit, die von digitalisierten Organisationen gefordert werden, mit der Kunst des Kommandierens zu tun. ▬

### **SHOULD WE GO DOWN THE HI-TECH ROUTE?**

The convergence of positioning and digitisation technologies lies at the very heart of the technological revolution sweeping through our armies at an ever-increasing pace.

In addition to being a valuable indicator of power, high technology provides us with the opportunity to adapt our armies to the new framework governing military action, which has undergone significant change in the European democracies. Despite its high initial acquisition costs, it also provides a means to improve the yield from military forces and resources, against a backdrop of increasingly stringent manpower and spending constraints. The technological revolution therefore paves the way for a change in the "business model" of armies.

Two questions nevertheless remain : what sort of war must we be ready to fight? And with what sort of men?

High technology is not restricted to high-intensity wars between traditional enemies. It also has an impact on the capabilities of forces involved in long and difficult stabilisation operations, where a high degree of manpower needs to be deployed in high risk, heavily populated areas.

The human question goes beyond the simple relationship between the individual and machines. It concerns our capacity to maintain a wide range of skills. It also involves cultural aspects, as a result of the changes it is likely to bring in the highly structured world of the military and its traditions. Finally, through the organisational flexibility which it engenders, it may also have significant consequences concerning the nature of hierarchy and command structures. ▬

## **▬ XAVIER D'AZEMAR**

### **DER SOLDAT UND DIE KAMERA: VIRTUELL ODER REELL?**

Die digitale Revolution hat auf zahlreichen Gebieten einen schnellen Wandel ausgelöst, der in Bezug auf Rüstungsgüter die Wahrnehmung des Kampfplatzes beim Soldaten erheblich verändert. Zwar sind die Konsequenzen dieser veränderten Wahrnehmung für die taktischen Vorgehensweisen heutzutage schwer zu beschreiben, doch die Konsequenzen für das Verhalten des Soldaten sind schon jetzt abseh- bzw. voraussehbar.

Die Entwicklung der Waffensysteme führt dazu, dass die Realität des Kampfplatzes für die Soldaten in die Ferne rückt. Um einem Fehlverhalten vorzubeugen und dem Soldaten die Möglichkeit zu geben, sich seiner Handlungen auch weiterhin voll bewusst zu sein, sollte die Inbetriebnahme neuer Ausrüstungen begleitet werden. ▬

### **THE COMBATANT BEHIND THE COMPUTER SCREEN : VIRTUAL WARFARE OR THE REAL THING?**

The digital revolution is bringing about rapid changes in many fields, which can significantly modify a combatant's view of the battlefield when applied to military equipment. Although the consequences of this change in our scope for tactical activity are today still difficult to assess in detail, we can already foresee their impact on the behaviour of combatants. Behaviour which needs to be anticipated well in advance.

As an example, changes in weapons systems will lead to the combatant carrying out his role further away from the battlefield. In order to avoid undesirable behaviour and to ensure that the combatant remains fully aware of the consequences of his acts, support and awareness building measures should accompany the introduction of this new technology. ▀

## **▣ HUGUES DELORT-LAVAL**

### **MENSCH UND TECHNOLOGISCHER FORTSCHRITT BEI LANDEINSÄTZEN: EINE VERNUNFTEHE?**

In der Armee war man schon immer darauf bedacht, auf die besten und neuesten Techniken zurückzugreifen, doch die Fülle des technologischen Angebots und die Zwänge der Landeinsätze lassen die Soldaten heutzutage an den Vorteilen der High-Tech-Möglichkeiten bei Landeinsätzen zweifeln. Mag das Zögern auch begründet sein, so darf man das Wesentliche nicht vergessen: für das Landheer ist der technologische Fortschritt lebenswichtig geworden. Man muss also weiterhin auf seiner Suche sein, sich mit dessen Risiken vertraut machen und diese möglichst schnell in den Griff bekommen. ▀

---

### **MEN AND HIGH TECHNOLOGY IN LAND CONFLICTS: A MARRIAGE OF CONVENIENCE?**

Soldiers have always been keen to use the very latest technology available, but the proliferation of technology coupled with the constraints inherent to land-based warfare have today led to doubts being raised by the military concerning the value of high technology for their operations. This reticence, even if justified, should not lead us to lose sight of the key issue : technological progress has become vital for land forces. Consequently, we need to actively seek progress, to tame it for our own ends, while at the same time being fully aware of its risks. ▀

## **▣ JEAN-MICHEL MILLET**

### **GEGENREVOLUTION IM MILITÄRWESEN**

Nach einem Jahrzehnt, in der die Vorstellung verbreitet wurde, dass die Militärgeschichte aufgrund der Fortschritte im Bereich der Informationstechnologie möglicherweise einen anderen Verlauf nehmen werde, musste die mit Fragen der Verteidigung befasste Gemeinschaft in den Vereinigten Staaten infolge des "langen Krieges" (eine aufschlussreiche, neue Bezeichnung für den "Krieg gegen den Terror") erkennen, dass sie einer grausamen Täuschung erlegen war: Die Revolution im Militärwesen, von der man aufgrund des technischen Fortschritts ausgegangen war und die eine fast vollständige,

integrale Sicht auf das "Schlachtfeld" versprach, erwies sich als nicht realistisch, ebenso wie ihr organisatorischer Ableger, das Transformationskonzept, sich als nicht tragfähig herausstellte. Eine ganze Generation von Offizieren, die in dem Glauben an die unbegrenzten Möglichkeiten westlicher Technik ausgebildet und erzogen worden war, musste sich mit hartnäckigen, militärischen Problemen auseinandersetzen, auf die sie und ihre Organisation nicht vorbereitet waren. Inzwischen herrscht eine pragmatischere Betrachtungsweise dessen vor, was an Doktrin und Organisation erforderlich ist. Jedoch haben es die westlichen Armeen, insbesondere die französischen Streitkräfte, versäumt, dieser "Gegenrevolution im Militärwesen" Beachtung zu schenken. Dies ist umso bedauernder, als die von den us amerikanischen Streitkräften gemachten Erfahrungen in der Tat die herkömmlichen, tief verwurzelten Qualitäten des französischen Soldaten in einem neuen Licht erscheinen lassen: Menschlichkeit, die Fähigkeit, die Aufgabe des Militärs in einem weiter gefassten Zusammenhang zu sehen, und ein gesunder Menschenverstand, der daraus resultiert, dass im Rahmen der Ausbildung und Erziehung von Mannschaften und Offizieren Wert auf Allgemeinwissen und Kultur gelegt wird. Daher ist es höchste Zeit, die modernen Aspekte unserer Militärkultur zu erkennen und sich hierüber mit unseren Verbündeten auszutauschen, anstatt sich weiterhin an ihrer unrealistischen Vorstellung zu orientieren. ▀

### **COUNTER REVOLUTION IN MILITARY AFFAIRS**

After a decade of promoting the idea of a would-be disruption in the course of military history provoked by the information technology developments—the revolution in military affairs and its organizational child, the Transformation concept, the United States defense community had to face, as a consequence of the long war—a telling new name for the "war on terror" a brutal delusion on the unwarranted expectations of this revolution which was promising a near complete and integral view on the "battlefield". A generation of officers, educated in the unlimited potential of western technology had to face perennial military problems for which they, and their organization was unprepared. A more pragmatic view of the necessary doctrinal and organizational needs is now prevailing. But western armies, and singularly, the french armed forces, failed to take heed of this "counter-revolution in military affairs". It is all the more regrettable that the lessons learned by the us military are actually emphasizing traditional, engrained qualities of the french soldier: humanism, ability to put the role of the military in a broader context, and a common sense born by an emphasis on general knowledge and culture in the education of soldiers and officers. It is thus high time to realize the modernity of our military culture, and to share it with our allies, rather than to follow the path of their unfulfilled expectations. ▀

## **▣ DIDIER SICARD**

### **HIGH-TECH, MEDIZIN UND KRIEG**

Die Technologie schließt inzwischen das gesamte Feld der ärztlichen Praxis ein. Trifft das nicht auch auf die High-Tech-Rüstung zu, nur mit der Gefahr, dass die Armee nichts weiter als deren gefangener Diener ist? ▀

### **HIGH TECHNOLOGY, MEDICINE AND WARFARE**

High technology has now found its way into the field of medical practice. To what extent has it done so on the battlefield too, thanks to the latest generation of hi-tech weapons? Is there a risk that soldiers are today becoming nothing more than slaves to technology? ┘

## **▣ VÉRONIQUE NAHOUM-GRAPPE**

### **TOTALER KRIEG UND TECHNOSCIENCE *KRIEGSPHANTASIEN IN DEN MANGAS***

Dieser Text beschreibt das Bild der gesellschaftlichen Welt der Science fiction-Comics, in welcher der Gebrauch der totalitären Macht und die technologischen Möglichkeiten wissenschaftlicher Errungenschaften immer auf geheimen Absprachen beruhen. Die Gewalttätigkeit der mechanisierten, grausamen Kriege geht immer Hand in Hand mit einem Basiselement: dem Scheitern des Widerstands. ┘

---

### **TOTAL WAR AND TECHNOSCIENCE *THE COMIC BOOKS'IMAGINARY WORLD OF VIOLENT WARFARE***

This text debunks the myth so often portrayed in the world of science fiction comic books, in which the use of totalitarian power always seems to go hand-in-hand with the technological possibilities provided by science. The violence of savage, mechanised warfare is always coupled with a notable underlying factor: the defeat of the resistance. ┘